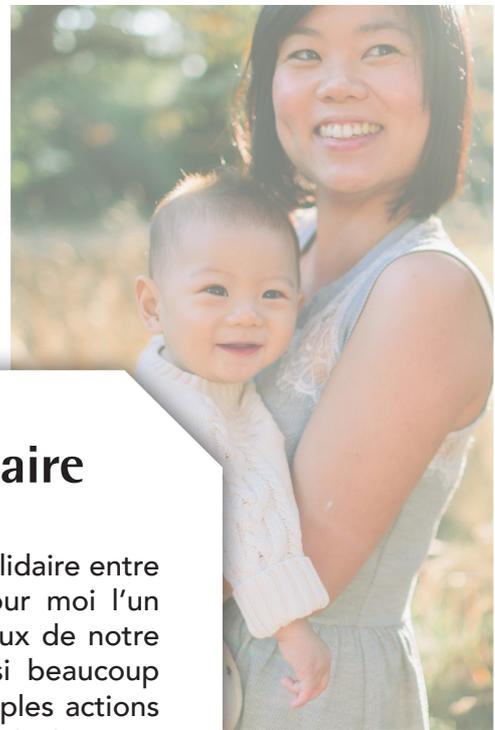


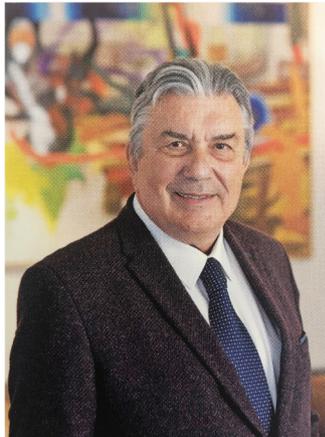
“ Engagé à
vos côtés ! ”

Centre Communal d'Action Sociale

Tout savoir sur
les aides à destination
des nîmois



Éditorial de Monsieur le Maire



Vous le savez, le lien solidaire entre les générations est pour moi l'un des piliers fondamentaux de notre société. J'accorde ainsi beaucoup d'importance aux multiples actions et animations que le CCAS et ses agents vous proposent.

J'attache une attention toute particulière à la protection et à l'autonomie des publics fragilisés, que sont les personnes handicapées, les familles touchées

par la précarité et la pauvreté, et bien sûr les personnes âgées.

J'ai souhaité que chacun puisse, à travers ce guide, prendre pleinement conscience de cette volonté politique.

Avec Marie-Chantal BARBUSSE, Adjointe déléguée à l'Action sociale et Présidente du CCAS, et les membres du Conseil d'Administration, nous tenions fermement à montrer que chacun mérite un soutien personnalisé et adapté à ses besoins.

Le CCAS est au cœur de cette démarche. Ce guide est le maillon essentiel de notre action, la porte d'entrée. Je vous encourage vivement à le consulter, à le partager avec vos proches, et à en faire l'outil indispensable de votre quotidien.

Sachez que, les agents du CCAS, sous la Direction de David GRIFFON, sont à votre disposition pour répondre comme toujours à vos questions, vous orienter, et vous accompagner dans vos démarches.

Ensemble, continuons à construire une société plus solidaire et plus humaine.

Jean-Paul FOURNIER
Maire de Nîmes



Sommaire



DÉCOUVRIR

Qu'est ce que le CCAS ? 5

Qu'est-ce qu'un CCAS ?	6
Le CCAS de la ville de Nîmes	6
Nos 4 missions	7
Quelques chiffres clés	8
Adresses et coordonnées	8



EXPLORER

Les Services du CCAS 9

Aider les nîmois dans leurs démarches	9
Dynamiser la vie de la cité	15
Soutenir ceux qui en ont le plus besoin	19
Favoriser l'autonomie le bien vieillir	25



RECHERCHE CIBLÉE

Droits & conseils selon votre situation 35

Je suis en situation de handicap	36
Je suis sénior	37
Je suis victime de violences intrafamiliales	43
Je recherche un logement	45
Je veux être bénévole	46
Je suis un proche-aidant	47
Je suis dans une situation financière et sociale difficile	49
Je souhaite faire un signalement	50



ALLER PLUS LOIN

Fiches pratiques 51

Les numéros d'urgence	52
Les services de la ville	53
Plan de Nîmes & adresses utiles	54
S'informer sur les actualités locales	56

Utilisez nos QR code !



Un QR code vous permet d'accéder à un site web en un éclair.

Ce livret en contient un certain nombre pour vous aider à mobiliser les services présentés.

Pour les utiliser, ouvrez l'appareil photo de votre smartphone, et positionnez le au dessus du QR code. Un bandeau s'ouvre alors pour vous proposer d'accéder au site associé.

Si votre smartphone n'a pas cette fonctionnalité, certaines applications permettent de le faire.

Accessibilité



Vous avez des problèmes de vue ?
Retrouvez la version PDF en ligne de ce livret en vous rendant sur le site de la ville www.nimes.fr.

Utilisez ensuite la fonctionnalité de lecture à voix haute proposé par la majorité des navigateurs internet.

The image features several large, stylized, blue abstract shapes on a white background. These shapes are reminiscent of leaves or petals, with smooth, flowing edges and some internal white lines that suggest veins or contours. The shapes are arranged in a way that frames the central text. The text is written in a clean, white, sans-serif font and is centered within the largest, most prominent blue shape.

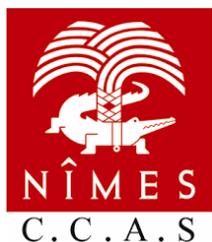
Qu'est ce que
le CCAS ?

Qu'est-ce qu'un CCAS ?

Les Centres Communaux d'Action Sociale, ou CCAS, sont des établissements publics administratifs. Présents dans toutes les communes de plus de 1500 habitants, leur mission est définie dans la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Ce sont des lieux ouverts au public, proposant aux citoyens un ensemble de services mis en place par la commune ou la communauté de commune à laquelle ils sont rattachés. Les CCAS sont ainsi chargés de mettre en œuvre la majeure partie des politiques sociales de la ville, qui vient en complément des dispositifs nationaux (minima sociaux, sécurité sociale, allocation de retraite, etc).

Le CCAS de la ville de Nîmes



Le CCAS de Nîmes et ses agents n'ont qu'une seule ambition : aider les nîmois au quotidien. Pour ce faire, nous proposons un large éventail de services en lien avec nos 4 missions présentées ci-contre.

Notre action peut prendre la forme d'aides financières, d'actions de prévention, de diagnostics et d'accompagnement social. Nous contribuons aussi aux plans d'action locaux en lien avec les collectivités territoriales, et mettons en place des événements socio-culturels avec nos partenaires.

Vous pouvez nous rencontrer directement dans nos locaux à Nîmes, ou lors des grandes manifestations locales ou nationales : Semaine Bleue, Férias, Noël, Journée du Handicap, Forum des Associations, Fête de la Musique, etc...



Nos 4 missions

Dynamiser la vie de la cité



Le CCAS est un acteur local majeur, impliqué dans la vie socio-culturelle et associative de la ville.

À ce titre, nous nous positionnons selon les cas comme organisateur / contributeur et/ou financeur des initiatives culturelles et des solidarités locales.

Nous organisons ainsi chaque année de nombreux événements conviviaux, et finançons largement le tissu associatif local. Nous favorisons aussi l'accès aux loisirs et aux vacances des nîmois, et contribuons à de nombreuses actions locales avec nos partenaires pour faire vivre le territoire !

Soutenir ceux qui en ont le plus besoin



Parce que la vie nous réserve parfois de mauvaises surprises, le CCAS s'engage à vos côtés en proposant un large éventail de services et d'aides pour donner un coup de pouce à ceux qui en ont le plus besoin.

Vous avez des difficultés à payer une facture d'énergie, faire face à un sinistre ou à un événement imprévu ? Vous avez du mal à trouver un emploi, partir en vacances, ou surmonter une difficulté financière ponctuelle ? Nous sommes à vos côtés dans de nombreuses situations.

Découvrez notre offre de services page 19.

Aider les Nîmois dans leurs démarches



Connaître ses droits et effectuer ses démarches administratives peut parfois se révéler difficile, notamment à l'heure du tout numérique.

Nos agents sont tout d'abord à votre écoute pour vous aider à trouver des solutions et identifier les aides adaptées à votre situation, qu'elles soient proposées par le CCAS ou non.

Ils peuvent ensuite vous accompagner dans vos démarches administratives, notamment via l'animateur de notre Espace Public Numérique (EPN) situé dans nos locaux.

Découvrez cette rubrique page 9.

Favoriser l'autonomie & le bien vieillir



Nos aînés, tout comme les personnes en situation de handicap, rencontrent des problématiques spécifiques dans leur vie quotidienne. Cela peut avoir un fort impact dans leur capacité à jouir

pleinement de la vie de la cité.

Si c'est votre cas, nous vous proposons un large éventail de solutions pour vous aider à tous les niveaux : adaptation du domicile, aide aux déplacements, soutien à l'autonomie et aux aidants, lutte contre l'isolement, gestion de résidences autonomie... Page 25, découvrez notre offre à 360° pour vous soutenir au quotidien !



Quelques chiffres clés

4 millions €

C'est le budget annuel moyen alloué au CCAS pour œuvrer auprès des Nîmois

20 000

C'est le nombre moyen de nîmois qui bénéficient de nos services chaque année

70

Plus de 70 personnes œuvrent pour vous chaque jour au CCAS

2200

C'est le nombre moyen d'adhérents annuels à l'Office des Séniors

75

Nous avons financé plus de 75 associations locales en 2022, pour un montant total de près de 800 000€

2000

C'est le nombre moyen d'aides financières accordées chaque année aux Nîmois les plus en difficulté

75

Nous gérons 2 résidences autonomie, permettant d'offrir une solution d'hébergement à plus de 75 nîmois

ADRESSES & COORDONNÉES

Le CCAS

Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nîmes

L'Office des Séniors

Dispositif d'animation & de loisirs à destination des séniors (voir page 26)

L'EPN

Espace Public Numérique dédié aux e-démarches (voir page 11)



Le CCAS est ouvert du lundi au vendredi de **8h à 12h** et de **13h30 à 17h**

L'Office est ouvert du lundi au vendredi de **8h à 12h** et de **13h30 à 17h**

L'EPN est ouvert du lundi au vendredi aux horaires suivants :



Le CCAS se situe au : **14 rue des Chassaintes, 30900 Nîmes CEDEX 2**

L'Office se situe au : **9 rue Gretry, 30900 Nîmes CEDEX 2**

Lundi, mercredi : **8h30-12h | 14h-17h**
Mardi : **14h-17h**
Jeudi : **14h-16h30**
Vendredi : **8h30-12h**



Vous pouvez nous joindre au **04 66 76 84 84**

Vous pouvez nous joindre au **04 66 28 40 90**

L'EPN est situé à l'entrée du CCAS. Contactez l'accueil au **04 66 76 84 84** pour tout renseignement.



Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse : **ccas@ville-nimes.fr**

Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse : **office.seniors@ville-nimes.fr**

Les services du CCAS



« Aider les nîmois dans
leurs démarches »

📍 Écoute, information Et orientation au quotidien

Nos agents d'accueil sont à votre écoute, que ce soit à l'accueil du CCAS, par mail ou au téléphone pour répondre à toutes vos questions de premier niveau. Ils vous orienteront vers le service le plus adapté à votre besoin, qu'il soit proposé par le CCAS ou par des acteurs locaux.

Cependant, si votre situation est jugée trop complexe, vous serez ré-orienté(e) vers nos travailleurs sociaux, qui pourront vous écouter au téléphone ou dans leurs bureaux au sein du CCAS. En échangeant avec eux, ces derniers pourront réaliser un diagnostic plus approfondi de votre situation pour identifier les interlocuteurs et les aides les plus adaptées dans votre cas.

Ils interviennent notamment sur les questions liées à l'accès aux droits et aux soins, à la lutte contre les violences conjugales, aux sinistres, à l'isolement et au maintien à domicile.

Pour qui ?

Tout le monde

Comment en bénéficier ?

Contactez-nous au 04 66 76 84 84 ou venez nous rencontrer sur place. Adresse page 8.

A savoir

L'accueil du CCAS dispose d'un dispositif permettant l'échange avec les personnes sourdes et mal-entendantes.



Nos agents sont aussi formés au dispositif Angela. Si vous êtes harcelé(e) dans la rue, entrez à l'accueil et dites « Où est Angela ? » pour être mis(e) discrètement en sécurité.



IMPORTANT À SAVOIR

Le département du Gard et ses centres médico-sociaux sont vos principaux interlocuteurs si vous rencontrez des difficultés socio-économiques. Le CCAS n'intervient qu'en complément.

Vous pourrez y rencontrer une/un assistant(e) social(e) qui pourra évaluer votre situation, vous apporter des conseils, vous aider dans vos démarches et vous orienter vers les professionnels compétents. Vous trouverez les coordonnées des centres médico-sociaux nîmois dans notre rubrique « Plan de Nîmes & adresses utiles » page 54/55.

Vous faire aider dans toutes vos démarches :

La Maison France Services LE PIMMS peut aider les personnes en difficultés face à la complexité des démarches administratives et sociales du quotidien. Une équipe de médiateurs est présente au sein du PIMMS de Nîmes. Renseignements au 04 66 62 02 57. (Plusieurs lieux d'accueil et de permanence sur Nîmes)

Aide aux démarches en ligne & formation au numérique

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE (EPN)

L'EPN du CCAS est un lieu ouvert à tous les nîmois. Il met à votre disposition des ordinateurs, une imprimante et vous permet de réaliser en ligne - seul ou avec l'aide de notre animateur - vos démarches administratives et sociales.

Notre animateur propose également chaque semaine deux ateliers collectifs : les mardis matin pour une initiation à l'informatique, les jeudis matin pour les demandes de logement sociaux (page 12).

Pour qui ?

Les nîmois souhaitant accéder à un ordinateur et/ou ayant des difficultés avec les démarches en ligne.

Comment en bénéficier ?

Inscription obligatoire (valable 1 an) en vous présentant à notre EPN avec les pièces demandées. Une fois inscrit(e), vous pouvez venir en libre accès durant nos horaires indiqués page 8. Pour vous inscrire aux ateliers, contactez nous au 04 66 76 84 84.

Pièces justificatives

- Justificatif d'identité
- Attestation de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'énergie, etc...)
- Déclaration de votre avis d'imposition

Modalités

Chaque semaine, vous pouvez :

- Utiliser notre EPN en libre-service jusqu'à 3h au total, durant des sessions de maximum 2 heures consécutives
- Imprimer jusqu'à 10 pages

A savoir

Le règlement intérieur de l'EPN vous sera présenté à votre inscription et devra être respecté.

CENTRE MULTIMÉDIA

Le Centre Multimédia du CCAS est dédié à l'accueil, la formation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des seniors sur les outils numériques.

Nous pouvons recevoir des personnes valides, mais également des personnes mal-entendantes ou ayant des difficultés de motricité grâce à des équipements adaptés.

Notre offre de service en 4 axes

- Des cours d'initiation aux outils numériques (ordinateur, tablette) par niveau, système d'exploitation (Windows 10 et 11, Android) pour apprendre les fonctions essentielles (mail, internet, partage/gestion des fichiers, communication en visio, sécurité et outils de bureautique). Cours de 3/4 mois
- Des rendez-vous individuels pour réaliser la maintenance de votre matériel informatique.
- Des initiations au smartphone via des cursus de un mois. (1 fois par semaine)
- Des temps de libre service, pour utiliser le matériel avec ou sans accompagnement.

Pour qui ?

Les personnes en situation de handicap, ou inscrites à l'Office des seniors (page 26).

Comment en bénéficier ?

Vous pouvez venir librement chaque jour sur les temps de libre service. Pour en savoir plus sur les horaires ou les ateliers, appelez l'accueil du CCAS au 04 66 76 84 84.



« Aider les nîmois dans leurs démarches »

⊕ QUELLES SOLUTIONS POUR M'AIDER SUR L'INFORMATIQUE ?

La ville de Nîmes et certaines associations locales proposent de nombreux autres EPN & espaces mutlimédias, qui peuvent être plus près de chez vous, et vous accompagner sur d'autres sujets liés aux démarches et aux outils numériques.

Découvrez la liste complète des EPN de la ville en utilisant le QR Code ci-dessous, ou rendez-vous sur :
www.nimes.fr > bibliothèque > espaces-publics-numeriques.fr



Soutenir les nîmois en recherche de logement social

Le CCAS offre, en tant que partenaire du Système National d'Enregistrement (SNE), un accueil personnalisé pour l'enregistrement de votre demande de logement social en ligne. Cette demande est automatiquement transmise aux bailleurs sociaux qui s'occupent ensuite d'étudier votre situation et de vous fournir une réponse si vos critères d'éligibilité et la situation du parc social le permettent.

Attention : nous vous aidons à réaliser cette démarche, mais faire votre demande avec l'un de nos agents ne vous octroi pas de meilleures chances de recevoir une réponse favorable de la part des bailleurs sociaux.



Pour qui ?

Les nîmois qui souhaitent être accompagnés dans leur demande de logement social.

Comment en bénéficier ?

Après inscription à l'EPN (voir p.11), contactez le CCAS pour vous positionner sur l'un de nos ateliers collectifs proposés chaque jeudi entre 8h30 et 12h.

Notre animateur pourra vous aider à réaliser cette démarche de bout en bout.

VOUS AVEZ BESOIN D'UN LOGEMENT ?

Consultez notre rubrique « Je recherche un logement » page 45 pour découvrir d'autres pistes d'action pour vous aider dans votre recherche.

Si vous avez subi un sinistre, êtes expulsé ou victime de violences conjugales (ou intra-familiale), rapprochez-vous du Samu Social en appelant le 115. Selon votre situation, ils pourraient vous ré-orienter vers le CCAS pour que l'on puisse éventuellement vous proposer une solution d'urgence.

✉ Domiciliation (boite aux lettres)

Le CCAS offre aux gens du voyage un service de domiciliation. Cela permet d'avoir une adresse postale via une boîte aux lettres située à l'accueil du CCAS. Pour récupérer votre courrier au quotidien, il suffit de nous appeler pour vous assurer que vous avez bien du courrier, puis de venir le récupérer durant nos horaires d'ouverture (voir page 8).

Pour qui ?

Les gens du voyage dont le lieu de rattachement est la ville de Nîmes.

Comment en bénéficier ?

Prendre rendez-vous à l'accueil du CCAS pour adhérer à la domiciliation, en fournissant les justificatifs attendus et en signant son règlement intérieur sur place. La domiciliation est valable 1 an et est à renouveler chaque année.

Pièces justificatives

- Pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité, titre de séjour)
- Tout document attestant de votre rattachement avec la commune (lien familial avec un nîmois, enfant scolarisé à Nîmes, etc).



DOMICILIATION POUR LES PERSONNES SANS DOMICILE FIXE

Si vous n'avez pas de domicile fixe, la domiciliation vous permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse postale pour recevoir du courrier.

Cela vous permet aussi d'accéder à des droits et des prestations sous cer-

taines conditions. Vous pouvez par exemple vous inscrire sur les listes électorales, obtenir de l'aide juridictionnelle, ou demander certaines aides financières.

La domiciliation est accordée pour une durée de 1 an renouvelable.

Les associations suivantes vous proposent un service de domiciliation :

- *Espelido* : 30 rue Henri IV 04 66 04 78 00
- *La Table Ouverte* : 44 rue Richelieu 04 66 67 26 45
- *ADEJO* : 23 boulevard Sergent Triaire 04 66 36 70 96

📄 Assistance aux demandes d'aides sociales légales

L'aide sociale légale est un ensemble d'aides et de prestations proposées par le département pour permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de financer des services liés à leur perte d'autonomie. Destinée aux personnes dont les ressources ne dépassent pas le barème de l'ASPA⁽¹⁾, l'aide sociale légale vous permet d'obtenir l'ASPA, de financer des aides à domicile, du portage de repas, de trouver des foyers-restaurant, ou des solutions d'hébergement (ESAT⁽²⁾, résidences autonomie, familles d'accueil, etc).

Le CCAS peut vous aider à faire votre demande en vous accueillant, en vous aidant à constituer le dossier et à réunir les pièces justificative. Une fois complet, le dossier est transmis au département.

Comment être accompagné(e) ?

- 1/ Vous pouvez récupérer votre dossier de demande d'aide à l'accueil du CCAS, auprès de votre assistante sociale, des services du département ou directement en ligne.
- 2/ Vous complétez votre dossier, le CCAS vérifiera que tout est en ordre.
- 3/ Une fois complété et validé, nous transmettons votre demande aux services compétents du département qui deviendra ensuite votre interlocuteur.

(1) ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées

(2) ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

Les services du CCAS



« Dynamiser la vie
de la cité »

👉💰 Financement des associations locales

Chaque année, nous finançons plus de 75 associations locales ou œuvrant sur Nîmes, sur les champs de la solidarité ou de l'action culturelle et sportive. Au total, c'est près de 800 000€ qui sont distribués chaque année.

Comment en bénéficier ?

Faites votre demande directement sur le portail dédié accessible depuis mes-demarches.nimes.fr avant le 31 décembre. Après arbitrage lors de notre instance dédiée, un courrier vous sera envoyé par voie postale dans un délais d'environ 3 semaines, indiquant le montant de la subvention accordée, ou le cas échéant, le motif de refus.



EN SAVOIR PLUS

Découvrez tout ce qu'il y a à savoir sur le financement des associations sur le site officiel du gouvernement <https://associations.gouv.fr> > subventions. Utilisez le QR code ci-contre pour vous y rendre en un clin d'œil.



👋😊 Toujours présents à vos côtés

Le CCAS s'implique activement dans les moments forts de la vie locale, lors des événements en lien avec notre action.

Chaque année, vous pouvez notamment nous retrouver lors de la *Semaine Bleue*, dédiée aux personnes âgées et à la journée des aidants, au *Forum du Handicap* et au *Forum des Associations*.

Des moments importants où vous pouvez découvrir notre action, échanger avec nos agents et éventuellement participer à des animations exclusives sur place.

Par ailleurs, nous organisons également des événements ponctuels avec nos nombreux partenaires locaux. Pour en savoir plus, tenez vous informé via *Vivre Nîmes*, la gazette officielle de la Ville.

Pour découvrir la version en ligne du *Vivre Nîmes*, rendez-vous sur vivrenimes.fr ou utilisez le QR code ci-contre.





Faciliter l'accès aux loisirs, activités & vacances

Le CCAS propose une vaste gamme d'activités et de loisirs pour tous, et soutient les plus isolés ou défavorisés au quotidien :

Ciné Relax

Le CCAS et le cinéma *Kinépolis* de Nîmes vous proposent tous les mois des séances de cinéma inclusives à tarif réduit. Ces séances sont ouvertes à tous et adaptées aux personnes en situation de handicap moteur ou psychique. Un environnement bienveillant et chaleureux vous

est proposé, avec notamment des sons et des lumières plus doux, et la salle est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Lors de ces séances, chacun, avec ou sans handicap, est accueilli et respecté tel qu'il est.

Une équipe de bénévoles* est mobilisée sur place pour s'assurer que tout se passe bien

et répondre à vos besoins.

Pour découvrir les prochaines séances proposées, rendez-vous sur culture-relax.org. Le jour J, rendez-vous directement au cinéma et un bénévole vous guidera dans la salle pour profiter de votre séance.

* Vous souhaitez rejoindre l'équipe bénévole ? Contactez le CCAS pour en savoir plus.

Aide aux loisirs

Le CCAS soutient les enfants issus de foyers modestes en facilitant l'accès à une pratique sportive, éducative ou culturelle. Plus d'informations page 22.

L'Office des Séniors

Grâce au CCAS, impossible de s'ennuyer ! Découvrez l'*Office des Séniors*, notre dispositif spécialement conçu pour nos aînés page 37.

Aide aux vacances

Le CCAS donne un coup de pouce à ceux qui ont des difficultés pour partir en vacances. Si vous avez des revenus modestes, que vous êtes en situation de handicap ou si vous êtes aidant pour votre enfant, vous devriez trouver chaussure à votre pied ! Rendez-vous page 23/24.



D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT

Les centres socio-culturels et sportifs proposent tout au long de l'année des activités & loisirs pour les personnes ayant des difficultés financières. Retrouvez la liste complète des centres socio-culturels et sportifs sur nimes.fr, où découvrez-les en utilisant le QR code ci-contre.



Pour les séjours & vacances, vous pouvez aussi solliciter le *Secours Populaire* qui offre des opportunités à ceux qui ont des difficultés à partir.

Les services du CCAS



« Soutenir ceux qui en ont
le plus besoin »

€ Les aides financières exceptionnelles (1/2)

Le CCAS peut intervenir par le biais de secours financiers exceptionnels auprès des nîmois en situation de précarité, momentanément dépourvus de ressources suffisantes.

Il peut s'agir d'une difficulté pour subvenir à vos besoins de la vie courante, ou pour faire face à un évènement particulier.

Pour bénéficier de ces aides, vous devez dans tous les cas être nîmois depuis au moins un an.

L'AIDE AUX BESOINS DE LA VIE COURANTE

Cette aide est à destination des personnes majeures ayant une difficulté financière ponctuelle*.

Il peut s'agir d'une difficulté à payer une facture d'énergie, d'assurance, d'eau, ou même à payer ses courses.

L'AIDE AUX ÉVÈNEMENTS DE LA VIE

Cette aide est à destination des personnes âgées d'au moins 25 ans rencontrant une difficulté financière ponctuelle* l'empêchant de réaliser un projet ou d'affronter un évènement de la vie. Il peut s'agir d'un déménagement, d'une formation, ou du financement d'obsèques.

***Attention :** il s'agit dans les deux cas d'aides sociales facultatives et ponctuelles qui n'ont pas vocation à compenser une absence ou une insuffisance durable de ressources.

Comment bénéficier de l'une de ces aides ?

1/ Pour faire votre demande, quelle que soit votre situation, contactez-nous pour convenir du jour de votre venue au CCAS.

Il faudra vous présenter sur place avec l'ensemble de vos pièces justificatives.

2/ Lors de votre venue, notre agent évalue votre situation et saisit votre demande. Des pièces justificatives complémentaires peuvent vous être demandées à ce moment là. Dès que votre dossier est complet, il est examiné en commission d'attribution.

3/ Une notification de décision vous sera ensuite transmise par courrier. Si elle est favorable, nous vous contacterons pour vous préciser les modalités de remise de votre aide.

Pièces justificatives* :

- **Vous situation :** carte d'identité ou titre de séjour si vous êtes de nationalité étrangère, livret de famille, justificatifs de domicile nîmois de moins de 3 mois et d'il y a 1 an.
- **Vos ressources :** 3 derniers bulletins de salaires et tout justificatif indiquant les prestations que vous percevez (allocation Pôle emploi, APL, RSA...)
- **Vos charges :** quittance de loyer, factures d'énergie

**Toute autre pièce justificative permettant de connaître précisément votre situation personnelle et financière est la bienvenue.*

Modalités

Nos aides financières ne sont jamais versées sous forme de virement sur votre compte bancaire. Il s'agit de versements ou de chèques utilisables exclusivement auprès d'entreprises ciblées.



FACTURE D'ÉNERGIE : ALLER PLUS LOIN

Si votre problématique concerne l'énergie, le CCAS peut vous accompagner pour constituer un dossier de demande d'aide du département (FSL-charge⁽¹⁾), attribué sous certaines conditions.

(1) FSL-charge : Fonds de Solidarité Logement (dédié aux factures d'électricité, d'eau ou téléphonique exclusivement)

€ Les aides financières exceptionnelles (2/2)

A savoir :

-Vous faites face à une rupture de ressources exceptionnelle vous empêchant de subvenir à vos besoins alimentaires (suspension d'une allocation, prélèvement important, etc) ? Une procédure accélérée peut vous permettre d'obtenir des

chèques alimentaires plus rapidement sans passer par notre commission d'attribution.

Si vous êtes dans cette situation, contactez-nous au 04 66 76 84 84.

- Pour augmenter vos chances de bénéficier de l'une de ces deux aides, assurez-vous de bénéficier au préalable de toutes les aides légales nationales proposées par l'État pouvant prioritairement vous aider dans votre situation.

IMPORTANT À SAVOIR

Rappel : le département du Gard et ses centres médico-sociaux sont vos principaux interlocuteurs si vous rencontrez des difficultés financières. Le CCAS n'intervient qu'en complément.

Les ateliers du CCAS : le CCAS propose aussi différents ateliers collectifs pour vous aider dans la gestion de votre budget selon des thématiques ciblées (alimentation, vacances, logement, etc...). Renseignements en contactant l'accueil au 04 66 76 84 84.

⚡ Prévention contre la précarité énergétique

Depuis plusieurs années, le CCAS accorde une certaine importance à mener des actions de lutte contre la précarité énergétique. Dans ce sens, nous faisons un travail de repérage, de prévention et de sensibilisation autour des éco-gestes afin d'aider les nîmois à maîtriser leur consommation d'énergie.

Ainsi, en plus des aides financières dédiées à l'énergie (voir page 20), des actions collectives sont menées auprès des nîmois en lien nos partenaires du SLIME*.

Dans ces ateliers, plusieurs thématiques et solutions sont abordées : chèques énergie, aide à la rénovation énergétique des logements, choix des équipements électriques, conseils budgétaires...

Comment en bénéficier ?

Contactez-nous au 04 66 76 84 84 , afin d'obtenir tous les renseignements sur les actions programmées.



QU'EST CE QUE LE SLIME ?

*Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie, ou SLIME, est un programme national géré par l'ADHL⁽¹⁾ ayant pour mission d'identifier et d'accompagner les foyers en situation de précarité énergétique. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.cler.org > nos actions ou utilisez le QR code ci-contre.



« Soutenir ceux qui en ont le plus besoin »

Accompagnement à l'insertion professionnelle

Le CCAS agit activement pour l'insertion professionnelle des nîmois qui en ont le plus besoin.

Ce dispositif propose un travail rémunéré (CDDI⁽¹⁾ de 4 mois renouvelable 2 fois) autour des métiers du bâtiment, associé à un accompagnement personnalisé. Cet accompagnement permet de trouver des solutions face aux difficultés qui peuvent vous empêcher de trouver un emploi : langue, dette, mal-logement, santé, etc... Nous proposons aussi à ceux qui le souhaitent d'obtenir un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

Une formule tout-en-un pour augmenter vos chances de retrouver un emploi sur le long terme !

Pour qui ?

Les bénéficiaires du RSA, ou les moins de 26 ans.

Comment en bénéficier ?

1/ Rendez-vous sur la plateforme nationale « Les emplois de l'inclusion », et découvrez toutes les offres d'emploi associées à un dispositif d'insertion professionnelle en France. Vous pourrez notamment retrouver l'offre du CCAS de Nîmes.

2/ Si vous souhaitez vous positionner sur notre offre, poursuivez la démarche en ligne et candidatez. Nous vous contacterons ensuite pour effectuer un entretien et vous préciser les modalités.

3/ Si vous êtes accepté, vous rejoindrez notre chantier d'insertion situé à Nîmes.



EXPLOREZ « LES EMPLOIS DE L'INSERTION »

Pour accéder aux offres d'insertion, rendez-vous sur « Les emplois de l'insertion » via le QR code ci-contre, ou sur emplois.inclusion.beta.gouv.fr.



Aide à l'accès aux loisirs (APSCE)

Cette aide financière a pour objectif de faciliter l'accès à une activité à caractère sportif, culturel ou éducatif pour les enfants.

Pour qui ?

Les enfants issus de foyers nîmois ayant des ressources modestes.

Comment en bénéficier ?

1/ Inscrivez-vous auprès d'une association conventionnée (liste disponible via le QR code ci-contre).

2/ Faites votre demande entre le 15 septembre et le 31 décembre sur le site mes-demarches.nimes.fr.



Conditions d'accès & pièces justificatives

- L'enfant doit avoir entre 6 ans et 18 ans (carte d'identité)
- Le foyer doit être résident nîmois depuis au moins un an (contrat de bail ou dernière taxe foncière du foyer)
- Être inscrit auprès d'une association conventionnée mentionnée (attestation d'inscription signée par l'association)
- Avoir des revenus modestes (numéro CAF et numéro fiscal de référence du dernier avis d'imposition à fournir en ligne)

Modalités

Le montant annuel maximal de l'aide est fixé à 90 € par enfant bénéficiaire, et il ne peut dépasser le montant de la cotisation annuelle due. Si votre demande est acceptée, l'aide est versée directement à l'association.

Aides aux vacances (1/2)

Le CCAS propose des aides aux vacances pour les nîmois qui en ont le plus besoin.

Si vous avez des revenus modestes, que vous soyez valide ou en situation de handicap, nous avons sûrement quelque chose pour vous donner un coup de pouce !

Pour qui ?

Familles (même monoparentales) bénéficiant déjà d'une aide aux vacances de la part de la CAF⁽¹⁾, de la MSA⁽²⁾ ou de la MDPH⁽³⁾.

A savoir

Ces aides ne sont pas automatiques : notre commission d'attribution délibère avant de vous fournir une réponse écrite quelle que soit la décision. Si elle est positive, vous serez informé du montant qu'il vous reste à payer au centre de vacances après déduction de l'aide.

VACANCES EN FAMILLE OU EN COLONIE

Cette aide s'adresse aux familles nîmoises bénéficiaires de l'aide aux vacances de la CAF ou de la MSA, résidant à Nîmes depuis 1 an au moins. Il vous faut aussi déjà avoir réservé un séjour dans un centre de vacances labellisé VACAF⁽⁴⁾ ou dans un camp / une colonie agréée par la DDETS⁽⁵⁾ si c'est pour votre enfant âgé de 7 à 17 ans.

Comment en bénéficier ?

Déposez votre dossier de demande d'aide en ligne via le QR code ci-contre ou directement sur le site de la ville dès la réservation du séjour effectuée, et au plus tard 15 jours avant le départ en vacances.

Vous avez la possibilité d'être aidé(e) dans cette démarche au sein de notre EPN ou de ceux de la ville (voir page 11).

Pièces justificatives

- Justificatif de réservation du séjour de vacances, mentionnant le montant de l'aide de la CAF ou de la MSA et le montant de l'acompte versé
- Notification d'attribution de l'aide aux vacances AVF/AVE⁽⁵⁾, de la CAF ou de la MSA,
- Attestation de paiement CAF (ou MSA) du mois en cours
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'il y a un an si c'est une première demande

Modalités

Pour l'aide aux vacances en famille :

L'aide ne peut pas dépasser 25 % du coût total du séjour et est plafonnée à 840 € (forfait de location et frais de dossier inclus) après déduction des aides (CAF/MSA et autres organismes) et de l'acompte versé.

Pour les séjours de vacances en colonie :

Participation financière de 8 euros par jour et par enfant dans la limite de 15 jours, en complément de l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).



(1) CAF : Caisse d'Allocations Familiales

(2) MSA : Mutuelle Sociale Agricole

(3) MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

(4) Vacaf : aides aux vacances de la CAF

(5) DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

(6) AVF/AVE : Aide aux Vacances pour les Familles/Enfants

« Soutenir ceux qui en ont le plus besoin »



Aides aux vacances (2/2)

VACANCES ADAPTÉES

Nous proposons un complément d'aide aux vacances, pouvant aller jusqu'à 400€, pour les personnes en situation de handicap ayant prévu un voyage adapté pour lequel ils sont déjà aidés par la MDPH⁽¹⁾.



Comment en bénéficier ?

Contactez-nous au 04 66 76 84 84 pour prendre rendez-vous auprès de l'un de nos agents, et venez avec les pièces justificatives ci-dessous.

Pièces justificatives

- > Justificatif des ressources de toutes les personnes vivant dans votre foyer
- > Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- > Derniers avis d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, le cas échéant
- > Charges des personnes vivant au foyer

VOTRE ENFANT A UN TROUBLE DU NEURODÉVELOPPEMENT* ?

Dans le cadre d'une nouvelle expérimentation, nous proposons désormais le dispositif « *Bulles de répit* ». Il permet aux familles ayant un enfant souffrant d'un trouble du neurodéveloppement* de partir en vacances à *Palavas-les-Flots*. Durant un séjour de 5 jours, des activités indépendantes et adaptées pour la famille et l'enfant y sont proposées. Cela permet ainsi aux parents de souffler le temps de quelques jours.

Ce dispositif est avant tout proposé par la *fondation Saint-Pierre*, et le CCAS participe à son financement de façon à ce que ces vacances ne coûtent pas plus de 200€ à la famille.

Pour en bénéficier, utilisez le QR code ci-contre pour accéder au formulaire d'inscription.



* Un trouble du neurodéveloppement peut se traduire par exemple par de l'autisme, une déficience intellectuelle ou un retard mental, un trouble déficitaire de l'attention, de la dyslexie, etc.

Les services du CCAS



« Favoriser l'autonomie
& le bien vieillir »

« Favoriser l'autonomie et le bien vieillir »

Office des Séniors : des activités pour tous !

Grâce à ses animateurs et à ses nombreux partenaires, le CCAS fait vivre depuis plusieurs années son « Office des Séniors ». Comme son nom l'indique, il s'agit d'un dispositif à destination des aînés proposant chaque jour une multitude d'activités sportives, manuelles, intellectuelles et culturelles pour se retrouver.

Vous trouverez par exemple des cours de danse, de langue, de peinture, de poterie, mais aussi des ateliers discussion & entretien de la mémoire, pilate, création de bijoux, yoga, des sorties cinéma et des randonnées. Des événements plus occasionnels sont aussi organisés au cours de l'année, comme des guinguettes, les Férias du CCAS, la fête de la musique, des sorties, des karaokés, des lotos, etc...

Certaines de nos activités ouvertes à tous et à toutes sont gratuites après adhésion à l'Office, d'autres nécessitent une participation annuelle de 30€. Chaque année, c'est plus de 2 200 nîmois qui s'y inscrivent ! Alors, pourquoi pas vous ?

Pour qui ?

Les nîmois de plus de 62 ans.

Pièces justificatives :

Pour l'adhésion :

- Justificatif de domicile nîmois de moins de 3 mois
- Photo d'identité
- Pièce d'identité

A savoir

Les activités de l'Office des Séniors se déroulent soit au CCAS, soit dans des salles municipales / maisons de quartier, soit en extérieur. N'hésitez pas à nous contacter pour savoir ce qui se passe près de chez vous !

Une fois inscrit à l'Office, vous serez informé des événements passés et à venir via notre gazette trimestrielle « La lettre de l'Office » accessible sur place au CCAS et transmise par mail.

L'adhésion à l'Office des Séniors est valable de janvier à décembre (pas de remboursement possible au prorata), et l'inscription aux activités est valable de septembre à aout.

Comment en bénéficier ?

1/ Vous devez premièrement devenir adhérent de l'Office des Séniors en réglant une contribution symbolique de 10€/an. Pour cela, rendez-vous à l'accueil de l'Office (adresse page 8) ou faites votre demande en ligne sur le site de la ville. Il faudra ensuite vous présenter à l'accueil de l'Office pour récupérer votre carte.

2/ Chaque année, les adhérents s'inscrivent aux activités de leur choix durant le mois de septembre, dans la limite des places disponibles. Il faudra se présenter devant l'entrée du CCAS pour vous positionner et éventuellement régler la participation complémentaire.



TOUT POUR LES SÉNIORS

Nous vous proposons une page thématique « Je suis sénior » regroupant tout ce qu'il y a à savoir en tant que sénior, dont notamment d'autres idées pour sortir et rester actif. Rendez-vous page 37.

Résidences autonomie

Le CCAS gère les deux résidences autonomie *L'Enclos Rey* et *la Montagnette*, disposant de logements allant du T1 au T2. Elles s'adressent principalement à des personnes autonomes - seules ou en couple - qui souhaitent continuer à vivre de manière indépendante tout en bénéficiant d'un cadre de vie adapté et sécurisant, notamment grâce à une présence 24h/24.

Nous accueillons aussi des personnes en situation de handicap et des étudiants. Ces lieux de vie non-médicalisés conjugent ainsi logement individuel, dans lequel il est possible d'amener son propre mobilier, et services collectifs, notamment avec de la restauration, la téléassistance, internet, une buanderie, des animations et des loisirs réguliers sur place, dont certains ouverts au public gratuitement.



L'Enclos Rey

Cette résidence située à proximité du centre ville peut accueillir 27 personnes.

 42 rue Enclos Rey - Nîmes

 04 66 21 35 95



La Montagnette

Cette résidence, située au nord-est de Nîmes, dispose d'un beau parc arboré et peut accueillir 55 personnes.

 397, chemin Serre Paradis - Nîmes

 04 66 26 15 72

Pour qui ?

- Les personnes de +60 ans ou en situation de handicap
- Des étudiants

A savoir :

- Nous proposons un accueil permanent, mais également un format temporaire, permettant de vérifier si ce mode d'hébergement peut vous convenir
- Nos résidences sont conventionnées APL & aides sociales

Comment en bénéficier ?

Pour plus de renseignements sur nos résidences, contactez-nous au numéro de la résidence concernée, ou par mail à residencesautonomieccas@ville-nimes.fr pour échanger avec nos équipes, et convenir d'une rencontre préalable.

D'AUTRES OPTIONS EXISTENT

Découvrez toutes les opportunités locales d'hébergement, adaptées à tous les besoins et toutes les situations dans notre rubrique dédiée « Je suis sénior » page 40.

« Favoriser l'autonomie et le bien vieillir »

Allô Séniors

Le CCAS offre un service téléphonique gratuit pour répondre aux questions et aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Le principe est simple : nous vous appelons occasionnellement sans que vous n'ayez à y penser, selon le rythme qui vous convient.

Lors de cet appel, nous sommes à votre écoute et attentifs à vos besoins du moment. Nous pouvons répondre à toutes vos questions sur ce que le CCAS et les acteurs du territoire peuvent vous offrir sur un grand nombre de

sujets, et éventuellement vous suggérer des dispositifs dont vous pourriez bénéficier et auxquels vous n'auriez pas pensé. Accès aux droits, démarches informatiques, animation et vie sociale, bénévolat, aides au maintien de l'autonomie, téléassistance, aides aux déplacements, soutien financier, prévention des risques majeurs, santé... Nous avons forcément l'info ou le conseil qu'il vous manque !

Inutile de chercher le bon interlocuteur, avec Allô Séniors, c'est la ville qui vient à vous en toute sérénité !

Pour qui ?

Les nîmois en situation de handicap et/ou âgés de plus de 60 ans.

Comment en bénéficier ?

Pour vous inscrire gratuitement sur notre liste d'appels, contactez-nous au 04 66 76 70 53.

ZOOM SUR LE DISPOSITIF « VAGUES DE CHALEUR »

Chaque année du 1er juin au 31 août, le CCAS coordonne le dispositif « *Vagues de chaleur* » (anciennement plan canicule). Il désigne un ensemble d'actions spécifiques menées conjointement par le CCAS et ses partenaires lors des périodes au cours desquelles les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour les populations.



Ce dispositif mobilise notamment des étudiants saisonniers, qui assurent une veille téléphonique et des visites de courtoisie à vélo pour vérifier que tout se passe bien, et pour fournir des conseils adaptés à la situation de chacun. Vous pouvez contacter notre équipe dédiée au 04 66 76 70 53.

Durant ces périodes de canicule, des colis alimentaires de produits frais et d'épicerie peuvent être délivrés en partenariat avec la Banque Alimentaire aux personnes dont les conditions de revenus sont modestes et qui sont en situation d'isolement social et géographique.

À savoir : les personnes inscrites sur *Allô Séniors* sont automatiquement bénéficiaires du dispositif « *Vagues de chaleur* ».

DISPOSITIF « ALERTE POPULATION »

La mairie propose également à tous les nîmois le dispositif « *Alerte Population* », afin de vous avertir par téléphone en cas de risque majeur ou d'événement exceptionnel. Rendez-vous en ligne sur mes-demarches.nimes.fr > Sécurité et prévention des Risques.

+ Soutien aux aidants

Le CCAS soutien les aidants familiaux, qui apportent une aide régulière à un proche malade, en situation de handicap, en perte d'autonomie ou en fin de vie.

Afin de lutter contre le stress, l'isolement social et la fatigue des aidants, le CCAS et ses partenaires leur propose un assistance à domicile ainsi qu'une halte-répît.



ASSISTANCE AUX AIDANTS NÎMOIS

Notre dispositif d'assistance aux aidants propose l'intervention d'un professionnel au domicile (jusqu'à 18 heures par an) pour prendre le relais lorsque l'aidant s'absente ou en cas de besoin de répît. Le dispositif, est gratuit, mais soumis à conditions de ressources.

Comment en bénéficier ?

1/ Contacter le CCAS au 04 66 76 84 84 pendant la permanence dédiée à ce dispositif (tous les jours sauf le mardi) et demandez le service autonomie afin de convenir d'une visite à domicile. Votre situation sera évaluée par l'un de nos agents à ce moment là, et vous devrez transmettre les pièces justificatives demandées.

2/Une fois la visite effectuée et le dossier complété, votre demande sera soumise à notre commission d'attribution. Si elle est acceptée, nous nous chargeons de prévenir et financer notre prestataire pour assurer le remplacement demandé.

Conditions d'accès & pièces justificatives

L'aidant doit justifier de sa présence indispensable auprès de l'aidé, ils doivent tous deux résider à Nîmes et fournir les pièces justificatives ci-contre :

Concernant l'aidé :

- Notification de décision d'attribution de l'une des prestations suivantes : pension d'invalidité de 2^{ème}/ 3^{ème} catégorie, APA⁽¹⁾, AAH⁽²⁾ ou AEEH⁽²⁾ s'il s'agit d'un enfant mineur
- Justificatif de domicile

Concernant l'aidant :

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Justificatif de domicile
- Vos derniers justificatifs de revenus

HALTE-RÉPÎT

En partenariat avec *Amaelle* et *France Alzheimer*, nous mettons à disposition chaque jeudi un espace d'accueil au sein du CCAS pour les aidés souffrant de maladies neuro-évolutives ou de troubles cognitifs.

De cette façon, les aidants peuvent souffler le temps d'une après-midi, en confiant leur proche entre nos mains et celles d'une équipe d'animation spécialisée. Pour faciliter l'accès à ce dispositif, nous offrons également

des chèques Taxi permettant d'aider au financement du trajet jusqu'à chez nous.

Dispositif gratuit, inscription obligatoire auprès du CCAS au 04 66 76 84 84.

EN SAVOIR PLUS SUR LES AIDES AUX AIDANTS

1/ Le CODES 30⁽⁴⁾ (contact : 04 66 21 10 11) est votre interlocuteur principal pour vous informer et vous orienter en tant qu'aidant dans le Gard.

2/ Les associations *Espace Social* (04 66 58 25 25) et *APS* (04 66 58 25 25) proposent quant à elles de vous relayer gratuitement, sur des périodes de 36h à 6 jours consécutifs.

(1) APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
(2) AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

(3) AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

(4) CODES 30 : Comité Départemental d'Éducation pour la Santé du Gard



Aides au maintien à domicile

Le CCAS intervient activement auprès des nîmois pour les aider à rester à domicile le plus longtemps possible, dès les premiers signes d'une perte d'autonomie. En tout, nous proposons des aides financières pour faciliter l'accès à 4 types de services et prestations à destination des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Découvrez-les ci-dessous.

AIDE À L'ACHAT DE PETITS ÉQUIPEMENTS

Nous aidons à financer du petit matériel, pour lequel il peut parfois être difficile de trouver des aides financières : couverts ergonomiques, tapis antidérapants, réveils à grosses touches, chaussons adaptés, etc...

Pour qui ?

Les nîmois âgés de plus de 60 ans ou en situation de handicap.

Pièces justificatives

- Attestation justifiant que vous bénéficiez de l'APA⁽¹⁾, de l'AAH⁽²⁾ ou tout justificatif d'invalidité (hors PCH⁽³⁾).
- Prescription médico-sociale ou para-médicale de l'équipement concerné.
- Devis de l'équipement.
- Avis d'imposition.

Comment en bénéficier ?

- 1/ Prenez rendez-vous avec l'un de nos agents et présentez-vous avec les pièces justificatives demandées.
- 2/ Une fois votre dossier complété, il sera soumis à notre commission d'attribution. Si votre demande est acceptée, vous serez recontacté(e) par mail ou par téléphone.

Modalités

L'aide proposée par le CCAS est de 300€ maximum.

Le montant octroyé est directement versé au fournisseur de l'équipement vous ayant fourni le devis.

A savoir

Vous avez besoin de plusieurs petits équipements d'aide à l'autonomie ? Faites une seule demande et présentez-vous au CCAS avec un devis qui contient tous les équipements souhaités.

AIDE À L'ADAPTATION DU DOMICILE

Le CCAS propose un complément d'aide financière aux personnes qui bénéficient déjà d'une aide de l'ANAH⁽⁴⁾, de la Caisse de Retraites (CARSAT⁽⁵⁾), du Conseil Départemental, de Nîmes métropole ou la mairie de Nîmes. Plus d'information sur ces aides page 39.

Pour qui ?

Nîmois propriétaires ou locataires en situation de handicap ou âgés de + de 62 ans, bénéficiant déjà d'une aide à l'aménagement du domicile.

Comment en bénéficier ?

- 1/ Faites votre demande auprès d'Urbanis (renseignements au 04 66 29 75 35) qui transmettra automatiquement votre demande au CCAS afin de compléter le financement de votre projet.
- 2/ Si notre commission d'attribution accepte votre demande, vous en serez informé par courrier.



Modalités

Le complément d'aide peut atteindre au maximum 600€ et est directement versé au professionnel réalisant les travaux d'aménagement.

(1) APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

(2) AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

(3) PCH : Prestation de Compensation du Handicap

(4) ANAH : Agence NAtionale de l'Habitat

(5) CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail



Aides au maintien à domicile (suite)

TÉLÉASSISTANCE

Nous proposons aux nîmois un service de téléassistance à prix réduit destiné à toute personne qui souhaite rester à son domicile en toute sécurité. En cas de problème, ce dispositif vous permet de contacter un centre d'écoute. Votre interlocuteur pourra ensuite prévenir un proche (famille, voisin, ami(e)) ou si besoin, les secours. Un détecteur de chute peut aussi vous être fourni gratuitement.

Pour qui ?

Les séniors nîmois ou en situation de handicap.

Comment en bénéficier ?

Appeler le CCAS au 04 66 76 84 84 ou faites votre demande en ligne sur le site de la ville www.nimes.fr/démarches.

Modalités

Selon vos ressources, ce service peut être gratuit ou coûter 7€, 15€, 22€ ou 30€/mois. Il est gratuit pour toutes les personnes bénéficiant de l'ASPA⁽¹⁾.

Conditions d'accès & pièces justificatives

La personne concernée doit avoir une personne de confiance à moins de 20min de son domicile, et fournir les pièces suivantes :

- > Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- > Photocopie recto-verso du justificatif d'identité
- > Notification du plan APA⁽²⁾ (si bénéficiaire)
- > Ordonnance de mise sous protection (si concerné)



AIDE GLOBALE AU MAINTIEN À DOMICILE (HANDICAP)

Nous participons au financement de solutions pour le maintien à domicile (fauteuils roulants électriques, aménagement...) en complément de l'aide versée par la MDPH⁽³⁾.

Comment en bénéficier ?

- 1/ Votre demande doit être faite auprès de la MDPH qui la transmettra automatiquement au CCAS.
- 2/ Si votre dossier est accepté en commission d'attribution du CCAS, nous le communiquons à la MDPH qui reprendra la main sur votre dossier et vous informera du reste à charge.

Pièces justificatives

- Notification de handicap de la MDPH
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Justificatifs attestant que vous êtes nîmois(e) depuis au moins 1 an.
- Prescription médicale indiquant la nécessité de l'équipement pour lequel vous effectuez la demande et devis de l'équipement souhaité.

Modalités

Le complément d'aide proposé par le CCAS est de 600€ maximum. Le montant octroyé est directement versé au fournisseur de l'équipement concerné.



ACCOMPAGNEMENT AUX DEMANDES D'AIDES SOCIALES POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

Le CCAS peut vous aider à réaliser vos dossiers de demandes d'aides sociales proposées par le département. Rendez-vous page 13 pour en savoir plus.

(1) ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
(2) APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

(3) MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Aides aux déplacements

Nous aidons les séniors nîmois et/ou en situation de handicap à réaliser leurs déplacements quotidiens. Nous proposons 3 formules adaptées à leurs besoins et à leur situation.

Nos aides aux déplacements sont délivrées sous la forme de carnets de chèques d'une valeur totale de 90€ chacun, à utiliser obligatoirement chez des professionnels. Ils peuvent être constitués de chèques d'une valeur faciale de 3€ ou 9€ selon les cas de figure. Une fois votre carnet épuisé, vous pouvez en demander de nouveaux. Selon les formules, le nombre maximum de carnet attribué chaque année varie, et une participation de 30€ pourra éventuellement vous être demandée.

Pour qui ?

Les personnes résidant à Nîmes depuis plus de 1 an, âgés de plus de 60 ans et/ou étant en situation de handicap. Il faut également ne plus pouvoir utiliser les transports en commun, et avoir des conditions de vie ou des circonstances exceptionnelles justifiant le besoin d'aide.

Comment bénéficier de ces aides ?

- 1/ Appelez le CCAS au 04 66 76 84 84 ou faites votre demande en ligne sur le site de la ville www.nimes.fr > démarches.
- 2/ Une visite à domicile est éventuellement effectuée pour évaluer votre situation.
- 3/ Votre dossier passe en commission, et la réponse vous est envoyée par courrier. Si elle est favorable, vous recevrez vos carnets de chèques par courrier recommandé ou en main propre.

Pièces justificatives

- Votre dernier d'imposition ou de non imposition complet (toutes les pages).
- Tout justificatif attestant que vous êtes nîmois depuis au moins 1 an.
- Si vous êtes sénior : il faudra également votre carte d'identité ou passeport.
- Si vous êtes en situation de handicap : il faudra également votre notification de la MDPH⁽¹⁾ indiquant un niveau d'invalidité d'au moins 80%.

SE DÉPLACER EN TAXI

Nos « chèques taxi » permettent aux nîmois de plus de 60 ans de régler leurs déplacements auprès de la société *Taxi Radio Nîmois*.

SE DÉPLACER EN VÉHICULE ADAPTÉ

Nos « chèques mobilité » permettent aux personnes en situation de handicap de régler des déplacements auprès d'un taxiteur conventionné avec le CCAS (*Ulysse* ou *Handigard*) disposant de véhicules adaptés aux fauteuils roulants. Si vous n'avez pas besoin de véhicule adapté, il est aussi possible de solliciter la société *Taxi Radio Nîmois*.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR SE DÉPLACER

Les chèques « domicile-liberté » permettent aux personnes âgées de plus de 60 ans de financer l'intervention d'une personne qui les conduit et les accompagne de porte à porte (aller/retour) le temps du déplacement. Ces prestations peuvent être réalisées par les sociétés et associations d'aide à domicile conventionnées avec le CCAS et mentionnées page 38.



« Favoriser l'autonomie et le bien vieillir »

MONALISA : garder le lien avec les plus isolés

Le CCAS s'implique activement pour le bien-être des personnes âgées, notamment via des actions visant à favoriser les interactions sociales. Nous œuvrons par exemple dans ce sens avec l'association MONALISA, qui signifie « MOBilisation NAtionale pour Lutter contre l'ISolement des Agés ».

Au quotidien, cela se traduit par l'animation et la coordination d'une équipe de bénévoles qui rend visite aux plus isolés tout au long de l'année. Par ailleurs, notre action de soutien aux personnes vulnérables (voir page 28) nous aide à identifier et proposer ces visites aux bonnes personnes.

Les bénévoles, quant à eux, proposent des visites à domicile ainsi que des sorties, des repas partagés ou même un soutien administratif. Ils s'organisent de façon autonome avec les personnes visitées selon leurs disponibilités et envies respectives, en toute confidentialité.

Vous souhaitez recevoir ces visites ou devenir bénévole ?
Contactez-nous au 04 66 76 84 84 ou au 04 66 76 84 92.

Monalisa

ENGAGÉS CONTRE L'ISOLEMENT DES ÂGÉS



DÉCOUVREZ MONALISA GARD

Renseignez-vous sur la branche gardoise de MONALISA sur www.monalisagard.com.

The background features several overlapping, organic, teal-colored shapes that resemble stylized leaves or waves. These shapes are layered, with some appearing in front of others, creating a sense of depth. The overall aesthetic is clean and modern.

Droits & conseils selon votre situation

« Je suis en situation de handicap »

Zoom sur la MDPH

Si vous êtes en situation de handicap, quel qu'en soit la nature, votre principal interlocuteur local est la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Vous pourrez y obtenir tous les renseignements dont vous avez besoin.

L'objectif de la MDPH est de maintenir, renforcer ou compenser la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Ses axes d'intervention se fondent sur l'écoute des besoins et des attentes des personnes concernées et de leurs familles. Elle peut vous informer, répondre à vos questions, évaluer vos besoins et reconnaître vos droits. Si nécessaire, elle peut vous accorder des aides et des prestations de service, et éventuellement vous orienter vers un établissement spécialisé.

Adresse et coordonnées de la MDPH du Gard :

☎ 0 800 205 588 et le 04 66 05 42 00
 📍 176, avenue du Président Salvador Allende
 30000 Nîmes
 Accès par bus lignes 6, 7 et 76 – Trambus ligne T1
 Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h / 13h30 à 17h.

Demandes d'aide :

Toutes les demandes d'aide peuvent se faire en ligne via le QR code ci-contre. Vous pouvez aussi venir au sein de notre espace multimédia (page 11) pour être guidé dans vos démarches.



Les aides du CCAS

Nous proposons aux personnes en situation de handicap un certain nombre d'aides, qui viennent souvent compléter les dispositifs nationaux ou proposés par la MDPH. Vous trouverez notamment des aides à la mobilité (page 31), des aides au maintien à domicile (page 32), des aides à l'achat d'équipements et de matériel pour renforcer votre autonomie (page 30), et l'accès à notre espace multimédia adapté (page 11).



⊕ NOTRE GUIDE PRATIQUE DU HANDICAP

Le CCAS est un acteur important sur le territoire nîmois sur les sujets de l'accompagnement et des aides sociales. Pour autant, un grand nombre d'autres entités locales, publiques ou privées, œuvrent également dans notre sens pour aider ceux qui en ont le plus besoin. Nous vous proposons de les découvrir dans notre Guide du Handicap.

Vous pouvez vous le procurer directement à l'accueil du CCAS, ou le retrouver en ligne sur le site de la ville.

« Je suis sénior »

(1/6)

L'essentiel à savoir si vous êtes un sénior nîmois est ici. En complément de ces pages thématiques, découvrez tous nos services dédiés aux séniors dans notre rubrique « Favoriser l'autonomie et le bien vieillir » page 25.

S'informer

Chaque mois, vous pouvez retrouver les actualités de la ville, les évènements & temps forts via la gazette « Vivre Nîmes ». Si elle ne vous est pas distribuée, vous pouvez la retrouver chez certains commerçants munis d'une pastille dédiée sur leur devanture. Une version en ligne est aussi accessible depuis le site de la ville.

Par ailleurs, chaque année, la semaine bleue est organisée à l'échelle nationale pour mettre en avant les personnes âgées. Un temps de rencontre et d'échange important pour s'informer auprès des acteurs locaux qui œuvrent pour vous.

Découvrez aussi notre rubrique « S'informer sur les actualités locales » page 56 pour aller plus loin.

S'engager

Engagement citoyen

Si vous souhaitez vous impliquer, Nîmes propose un certain nombre de dispositifs pour inclure les citoyens dans les prises de décision de la municipalité. Le dossier « C'est vous qui décidez » disponible en ligne sur *Vivre Nîmes* en détaille les modalités. Par ailleurs, vous pouvez également participer à la vie de la cité quotidiennement, en vous impliquant dans les Maisons de Quartier. Rejoindre ces groupes de citoyens est le meilleur moyen de faire entendre votre voix au quotidien.

Devenir bénévole

Découvrez les associations existantes à Nîmes en contactant la Maison des Associations au 04 66 76 72 76, ou accédez à l'annuaire en ligne disponible sur le site de la ville via le QR code ci-contre.

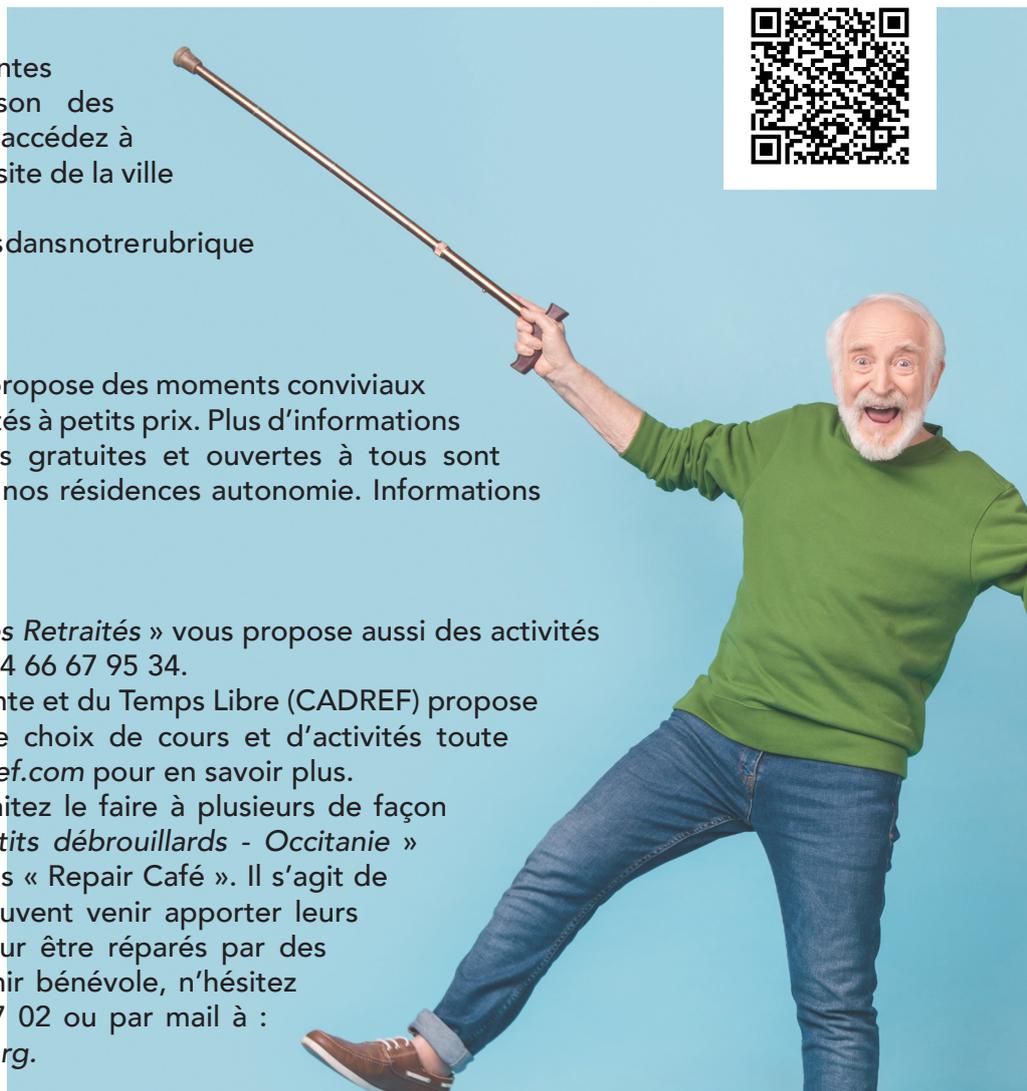
Pour plus d'informations, rendez-vous dans notre rubrique « Devenir bénévole » page 46.

Loisirs

L'Office des Séniors du CCAS vous propose des moments conviviaux autour d'une grande variété d'activités à petits prix. Plus d'informations page 26. Par ailleurs, des activités gratuites et ouvertes à tous sont régulièrement mises en place dans nos résidences autonomie. Informations page 27.

Autres suggestions :

- L'association « Loisirs Solidarité des Retraités » vous propose aussi des activités toute l'année. Renseignements au 04 66 67 95 34.
- L'université de la Culture Permanente et du Temps Libre (CADREF) propose à tous ses adhérents un très large choix de cours et d'activités toute l'année. Rendez-vous sur www.cadref.com pour en savoir plus.
- Vous aimez bricoler ? Vous souhaitez le faire à plusieurs de façon conviviale ? L'association « Les petits débrouillards - Occitanie » propose tout au long de l'année des « Repair Café ». Il s'agit de lieux itinérants où les habitants peuvent venir apporter leurs petits équipements défectueux pour être réparés par des bénévoles. Si vous souhaitez devenir bénévole, n'hésitez pas à les contacter au 09 81 36 97 02 ou par mail à : antenne30@lespetitsdebrouillards.org.



« Je suis sénior »

(2/6)

Se déplacer

Tous les acteurs du territoire sont mobilisés pour rendre le déplacement des séniors plus accessible et plus pratique.

- Les caisses de retraites nationales vous proposent le service « Sortir + » pour bénéficier de réductions sur vos déplacements. Plus de renseignements au 09 71 09 09 71.
- La SNCF vous propose une carte de réduction avec participation annuelle de 49€, vous permettant notamment de payer tous vos billets à -30%, avec une réduction supplémentaire pour les enfants qui vous accompagnent. Découvrez l'offre sur www.sncf-connect.com > offres > carte avantage sénior.
- La région et la SNCF proposent l'Offre «+ = - » sur ses trains LiO, offrant des tarifs très avantageux aux + 60 ans. Découvrez l'offre sur ter.sncf.com/occitanie > Formules += > à partir de 60 ans avec + = -.
- TanGO propose aux +65 ans le Pass Solidaire, vous permettant de bénéficier d'un accès illimité au réseau pour 90€/an. Découvrez l'offre sur tangobus.fr > tarifs > abonnements > pass solidaire.
- De notre côté, nous proposons des aides à la mobilité, permettant aux séniors de se déplacer en taxi (plus d'informations page 31).

Services d'aide à domicile

Vous avez besoin d'un coup de main pour le ménage, vous déplacer, la toilette, les repas ou des petits travaux comme le jardinage ? Il existe un grand nombre d'associations et d'entreprises locales qui peuvent vous aider. Voici la liste de celles qui sont conventionnées avec nous :

Réseau Aloïs

04 66 08 52 76

Ange gardien

04 66 04 19 16

Adhap services

04 34 28 81 61

Admr gard

04 66 04 73 30

Apef à nîmes

04 66 67 21 02

Assistants familiaux Solideco

04 66 21 66 82

Château silhol

04 66 04 99 09

Destia / services et qualité

04 66 38 08 45

Domusvi

04 27 04 27 66

Domaserv

09 81 78 12 93

Espace social

04 66 21 70 67

Languedoc aide à la personne

04 66 03 99 74

O2

04 43 72 02 02

Onela / bien à la maison

04 11 94 00 61

AM services / Bonheur à la clé /

Apa dom

04 66 05 56 70

APS / association protestante de

services

04 66 58 25 25

Viva services

04 66 23 05 40

Bonjours (Présence 30)

04 66 70 50 00

Senior compagnie

04 66 38 04 75

Vitalliance nîmes

04 34 22 10 15

Amaelles

04 66 36 37 37

⊕ BON À SAVOIR

Vous pouvez être aidé pour bénéficier de services à la personne, grâce à des crédits d'impôts de 50% sur les sommes versées, Renseignements au Centre des Finances Publiques de Nîmes au 04 66 36 55 55.

Toutes les autres aides dédiées à cette thématique sont présentées page 39.



« Je suis sénior »

(3/6)

Aides au maintien et à l'adaptation du domicile

Voici les 5 acteurs majeurs pouvant vous aider à rester chez vous le plus longtemps possible grâce à des aides financières et des prestations de service. En effet, si vous avez des difficultés pour accomplir certaines tâches ménagères ou pour préparer vos repas, l'intervention d'une aide à domicile peut vous permettre de rester à votre domicile. Le CCAS peut aussi vous aider financièrement à adapter votre domicile (voir page 31) si vous bénéficiez d'au moins l'une des aides suivantes.

La caisse de retraite (CARSAT⁽¹⁾ ou MSA⁽²⁾)

En fonction de vos ressources, votre caisse de retraite peut vous aider à financer l'intervention d'une aide à domicile. Elle peut aussi vous aider à réaliser des travaux d'amélioration ou d'adaptation dans votre logement afin de prévenir la perte d'autonomie. Pour faire votre demande en ligne, remplissez le formulaire « *Demande d'aide pour bien vieillir chez soi* » disponible sur le site internet www.lassuranceretraite.fr. Plus d'informations au 39 60.



Le département du Gard

Le département est un interlocuteur important au sujet du maintien à domicile.

Tout d'abord, le STA⁽³⁾ est votre interlocuteur si vous souhaitez bénéficier de l'APA⁽⁴⁾. Il peut vous informer sur vos droits et sur le maintien à domicile en général, vous accompagner dans de vos démarches et vous guider dans le choix d'un établissement adapté à votre autonomie.

Renseignez-vous en contactant le 04 66 05 42 50.

Deuxièmement, en fonction de vos ressources et de votre âge, vous avez peut-être le droit à l'aide à domicile ou une aide pour les repas dans le cadre de l'aide sociale légale du département.. Renseignements p.13.

L'Agence Nationale de l'Habitat
L'ANAH vous propose des aides financières, sous conditions de ressources, pour améliorer le confort et l'adaptabilité des logements. Renseignements et demande d'aide sur en ligne sur le site monprojet.anah.gouv.fr ou directement auprès de Nîmes Métropole.

Loc'Adapt Seniors

Prévention des difficultés liées à la mobilité et accompagnement vers l'accès à un logement adapté pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie, captives de leur logement ou en voie de l'être. Plus d'informations au 04 66 76 02 77.

Programme Habiter Mieux (coordonné par Urbanis - Nîmes Métropole)

Aide sous conditions les habitants de l'ensemble du territoire de Nîmes Métropole à réaliser des travaux d'amélioration dans leurs logements via des subventions. L'objectif est de lutter contre la précarité énergétique, contre l'habitat indigne, et favoriser le maintien à domicile.

Contacts :

Urbanis 04 66 29 75 35

Nîmes Métropole :

04 66 02 55 55

COMMENT OBTENIR L'AIDE DE L'UN DE CES 5 ACTEURS ?

Depuis 2024, un nouveau formulaire de demande d'aide commun a été mis en place. Il remplace les dossiers de demande d'APA et les demandes auprès de vos caisses de retraites principales (CARSAT / MSA). Vous trouverez ce nouveau formulaire papier directement à l'accueil du CCAS.

(1) CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (3) STA : Service Territorialisé de l'Autonomie

(2) MSA : Mutuelle Sociale Agricole

(4) APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

« Je suis sénior »

(4/6)

Des solutions d'hébergement pour tous

Il existe aujourd'hui plusieurs types de structures pour séniors, adaptées à tous les niveaux d'autonomie, de confort et avec une dimension individuelle ou collective variable. Voici les établissements ou dispositifs existants à Nîmes.

ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial permet aux personnes âgées ou handicapées de vivre « chez l'habitant », lorsqu'il n'est plus possible de vivre seul mais qu'il n'est pas nécessaire d'aller en résidence.

Découvrez les solutions d'accueil familial près de chez vous en contactant la Direction de l'Autonomie des Personnes du département : Permanence téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h30.
04 66 05 39 43

EHPAD HORS LES MURS

Les EHPAD⁽¹⁾ hors les murs ne sont pas des solutions d'hébergement à proprement parler, mais un ensemble de services, identiques aux EHPAD, mis en œuvre au sein de votre propre domicile. Une solution pour rester chez soi le plus longtemps possible.

Croix Rouge
12 rue de Tunis
04 66 29 00 03 ou
07 49 89 19 17

**Maison de Santé
Protestante**
123 impasse Juvénal
04 66 62 54 54

Les Opalines
25 rue Thalès
04 66 27 82 12

Serre Cavalier
rue Pitot prolongée
04 66 68 40 58

MAISONS EN PARTAGE | HABITATS INCLUSIFS

Les habitants relativement autonomes faisant partis de ce type de dispositifs sont chez eux (ils ont leur propre bail ou sont propriétaires) mais bénéficient d'au moins un espace commun indépendant de leur logement pour favoriser les liens sociaux. Ils bénéficient aussi de quelques services collectifs (gratuits ou non) et, dans le cadre des habitats inclusifs, partagent un projet collectif de long terme.

**Le patio des
Hirondelles**
25 rue de l'Enclos Rey
04 66 23 64 89

Clair Soleil
3 Rue de la
Faïence
04.66.62.54.54

Colorama
2 rue de Verdun
04 66 84 80 76 ou
04 66 62 54 54

Le CCAS dispose
aussi d'un
habitat inclusif
près du Chemin
Bas d'Avignon.
Renseignements
au 04 66 76 84 84.

**Les Sources de la
Garrigue**
5 avenue Franklin
Roosevelt
04 66 62 54 54



« Je suis senior »

(5/6)

COLOCATION INTERGENERATIONNELLE

Cette solution propose une cohabitation entre des jeunes et des seniors.

Ces derniers mettent à disposition leur logement à un coût modéré ou gratuitement en échange d'une présence. Voici deux associations qui proposent cette mise en relation et coordination.

La Logitude

49T rue du portail Magnanen
84 000 Avignon
07 86 68 52 21

Ensemble2génération

104 rue de la Hase
30 900 Nîmes - 07 79 86 13 19

**RÉSIDENCES SÉNIORS**

Les résidences seniors sont des établissements non médicalisés adaptés à des personnes relativement autonomes, proposant des logements individuels, une présence continue et souvent un large panel de services. Les résidents y vivent quasiment comme chez eux.

Domitys Sophia
30 rue Philippe Seguin
04 48 76 00 00

Les Patios D'or
40 avenue du Général
Leclerc
04 66 26 23 37

Les Hespérides
14 rue des Bénédictins
04 66 21 04 27

Oh Activ
1 Place Gabriel Péri
04 30 31 01 13

Les Senioriales
7 Boulevard Natoire
05 62 47 86 10

RÉSIDENCES AUTONOMIE

Les résidences autonomie sont des établissements non médicalisés proche de la résidence senior : logements individuels, présence continue et services collectifs. Elles sont cependant souvent géré par une entité publique, et proposent des tarifs modérés.

L'Enclos Rey (CCAS)
42 chemin de l'Enclos
Rey - 04 66 21 35 95

Entr'aide Gardoise
33 rue Richelieu
04 66 67 46 80

La Montagnette (CCAS)
397 chemin du Serre
Paradis
04 66 26 15 72

4 résidences :
Richelieu, Le Sully, Le
Grézan, La Flamande

« Je suis sénior »

(6/6)

EHPAD

Les EHPAD⁽¹⁾, sont des structures médicalisées adaptées aux personnes très dépendantes. On y vit dans des chambres, et un service de restauration ainsi que des activités collectives sont proposées quotidiennement. Selon les cas, des services supplémentaires sont proposés.

Centre Gerontologique de Serre Cavalier (CHU⁽²⁾ de Nîmes)
rue Pitot prolongée
04 66 68 34 71

Mas de Lauze (Korian)
17 chemin du Puits de Louiset
04 66 05 00 22

Le Clair Soleil (Maison de Santé Protestante)
3 rue de la Faïence
04 66 67 26 79

Le Quai de La Fontaine (Maison de Santé Protestante)
5 avenue Franklin Roosevelt
04 66 62 54 54

Les Jardins (Maison de Santé Protestante)
2141 chemin du Bachas
04 66 62 54 54

Les Oliviers de Thalès (Les Opalines)
57 rue Thales
04 66 63 30 30

Les Soleiades (Les Opalines)
25 rue Thales
04 66 64 83 51

Les Terrasses de la rue de Sauve (Maison de Santé Protestante)
1 rue Florian
04 66 62 54 54

Lumière et Paix
66 impasse du Château-Silhol
04 66 62 79 79

Ma Maison
156 rue de Bouillargues
04 66 04 71 71

La Camargue (Orpea)
25 allée Djebaili Salah
04 66 05 52 10

Résidence Indigo (Croix Rouge Française)
43 rue Segurier
04 66 29 51 86

Saint Joseph (Croix Rouge Française)
12 rue de Tunis
04 66 29 53 00



⊕ 2 SOLUTIONS POUR CONTINUER DE S'INFORMER

Agence conseil retraite
● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc - arrco

Pour toute question concernant votre retraite, contactez l'agence conseil retraite gratuitement au 0 970 660 660.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

pour les

**Personnes
âgées**

.gouv.fr

Découvrez le portail national dédié à l'autonomie des séniors en vous rendant sur : pour-les-personnes-agees.gouv.fr

(1) EHPAD : Établissements d'Hébergements pour Personnes Âgées Dépendantes

(2) CHU : Centre Hospitalier Universitaire

« Je suis victime de violences intrafamiliales » (1/2)

Violences conjugales - Mal-traitance enfants & personnes fragiles

Numéros d'urgence

 **115**

Mise à l'abri* | Gratuit | 7j/7 - 24h/24

*Mise à disposition d'un taxi, hébergement d'urgence & prise en charge alimentaire

112

SOS
(N° européen)

114

Appel ou SMS
(Pour les sourds et mal-entendants)

17

Police

119

Enfance maltraitée
(N'apparaît sur aucun relevé de téléphone)

Qui peut m'aider ?

Le CCAS peut vous accueillir pour une écoute et une orientation par nos travailleurs sociaux. Coordonnées et horaires page 10. Ci-dessous, découvrez la liste d'autres structures qui peuvent aussi vous aider.

Le planning familial
du Gard

08 00 08 11 11

numéro vert anonyme & gratuit

Infos et aides sur tous les sujets : mariage forcé, harcèlement, mutilations sexuelles, etc...

 Ligne ouverte du lundi au samedi de 9h à 20h

@ www.planning-familial.org

Association
Via Femina Fama

04 68 44 40 61

Ateliers « Confiance en soi » & accompagnement aux démarches

 Entretiens sur rendez-vous du lundi au vendredi

@ www.viafeminafama.com

✉ viafeminafama@gmail.com

Association gardoise d'aide
aux victimes d'infractions
pénales et de médiation

04 66 29 18 38

Permanence juridique, prise en charge sociale et psychologique

 1 rue Raymond Marc - Nîmes

 Lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 | 13h30 - 16h30

@ www.agavipmediations.fr

✉ agavipmediations@orange.fr

Association Française des
Centres de Consultation
Conjugales (AFCCC du Gard)

04 66 29 40 65

Accompagnement des couples et parents par des conseillères conjugales et familiales

 42 Bd Sergent Triaire - Nîmes

Centre d'Information sur les
Droits des Femmes et des
Familles (CIDFF Gard)

04 66 38 10 70

Accompagnement psychologique & juridique

 20 rue de Verdun - Nîmes

 Lundi : 13h30 - 17h30
Mardi au jeudi : 8h30 - 12h30 | 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h30 | 13h30 - 16h30

@ www.cdifff30.fr

✉ accueil@cidff30.fr

Fondation
Solidarité Femmes
Numéro commun : 3919
Personnes fragiles : 3977

Appel anonyme & gratuit
Du lundi au vendredi 9h-19h

Accompagnement global pour les victimes de violences conjugales ou violences faites aux personnes âgées ou handicapées.

Association Pas de Secrets

07 68 10 17 67

Prévention & lutte contre l'inceste

« Je suis victime de violences intrafamiliales » (2/2)

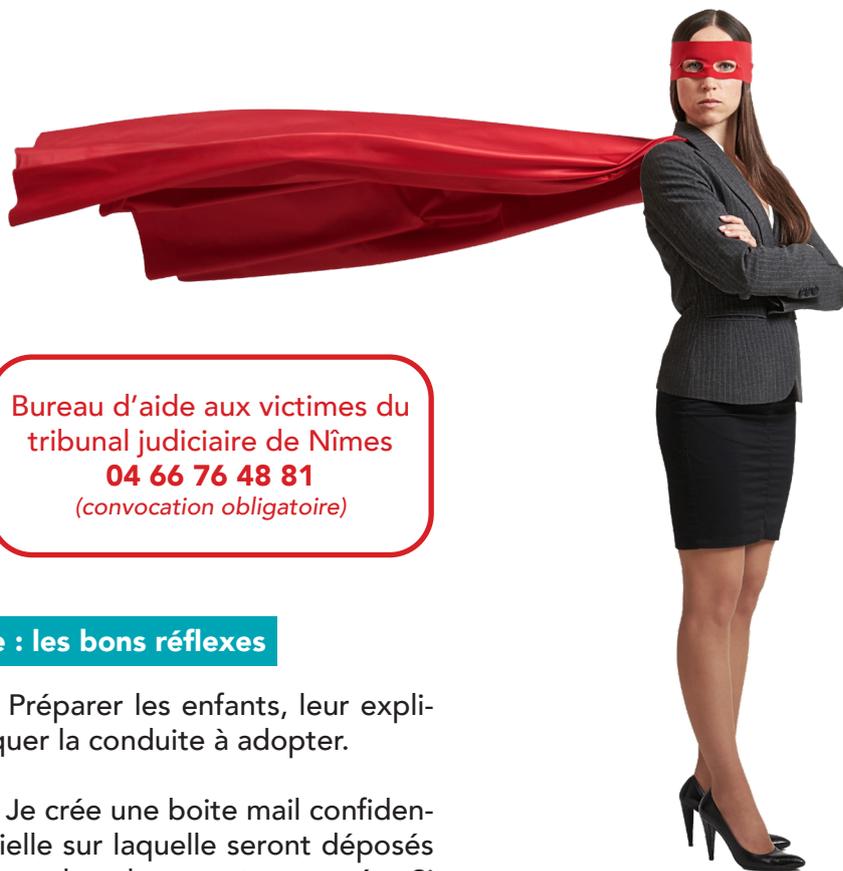
Violences conjugales - Mal-traitance enfants & personnes fragiles

Connaître vos droits

N° de permanence des
avocats du barreau de Nîmes
07 84 00 64 69
24h/24 | 7j/7 | gratuit

La maison de justice
et du droit
04 66 64 92 85 ou
04 66 23 73 90

Bureau d'aide aux victimes du
tribunal judiciaire de Nîmes
04 66 76 48 81
(convocation obligatoire)



Organiser votre départ du domicile : les bons réflexes

- Je rassemble les originaux, les preuves, ou fais des copies de tous les justificatifs que je garde dans un lieu sûr (mon lieu de travail, chez une personne de confiance). Ces documents peuvent être rassemblés sur une clé USB que je conserve en lieu sûr. En cas de pressions financières ou de rétention de documents, je m'oriente vers les associations qui m'accompagneront.
- Préparer les enfants, leur expliquer la conduite à adopter.
- Je crée une boîte mail confidentielle sur laquelle seront déposés tous les documents scannés. Si je n'ai pas d'ordinateur pour effectuer mes démarches informatiques en ligne, je me rends au CCAS de Nîmes, où un espace numérique est à ma disposition.
- Rassembler des éléments de preuve : dépôts de plainte, certificats médicaux, sms, messages vocaux...
- Prévoir des vêtements pour vous-même et pour vos enfants (+ doudous, lait, couches) et les placer dans un endroit sûr (travail, personne de confiance, consignes dans les supermarchés...)
- Je prends contact avec la CAF du Gard (321 rue Maurice Schumann à Nîmes)
- Je prévois de modifier/créer les coordonnées bancaires sur lesquelles les prestations pourront être versées.

Signaler les faits ou déposer plainte (même si vous êtes mineur(e))

Si vous faites face à des violences, il est conseillé de déposer plainte afin de que des suites soient engagées contre l'auteur de ces violences.

Si vous ne souhaitez pas porter plainte, vous pouvez à minima signaler les faits auprès d'un commissariat en déposant une main courante. De cette façon, il n'y aura pas de poursuites auprès de l'auteur des faits, mais cela permet de laisser une trace de l'évènement concerné. De cette manière, s'il y a récurrence ou que vous souhaitez porter plainte ultérieurement, cette main courante pourra appuyer votre dossier.

Dans tous les cas, pour ces deux démarches, rendez-vous dans votre commissariat de proximité.

« Je recherche un logement social »

Comment faire une demande de logement social ?

Pour obtenir un logement social, rendez vous sur www.demande-logement-social.gouv.fr ou utilisez le QR code ci-contre. Sur ce site officiel, vous pourrez faire votre demande en ligne ou télécharger le dossier papier (formulaire Cerfa N°14069*04) à envoyer aux bailleurs sociaux. Un certain nombre de pièces justificatives vous seront demandées, qui devront être scannées pour la demande en ligne, ou imprimées pour la demande papier.



Besoin d'un coup de pouce ? Nous sommes là pour vous.

Si vous avez des difficultés avec cette démarche en ligne, nous pouvons vous accompagner au sein de notre Espace Public Numérique dans le cadre d'ateliers collectifs dédiés à ce sujet. Plus d'informations page 12.

Quelles sont les conditions pour obtenir un logement social ?

L'attribution d'un logement social dépend des trois facteurs ci-dessous :

- **Votre situation financière** : les ressources du foyer sont prises en considération (salaires, prestations sociales, etc)
- **Votre situation personnelle et administrative** : la composition de votre foyer (statut marital, enfants), votre situation sur le territoire, votre parcours locatif, vos difficultés sociales éventuelles, etc.
- **Vos critères de recherche** : l'adéquation entre vos souhaits et les logements vacants du parc social.

Pour vérifier votre éligibilité, vous pouvez faire une simulation en ligne sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> ou directement via le QR code ci-contre.



Attention : votre demande de logement social doit dans tous les cas être renouvelée chaque année pour rester sur liste d'attente.

Des solutions spécifiques existent

Salariés :

Si vous êtes dans une entreprise proposant le 1% patronal, vous pouvez aussi faire votre demande auprès de *Action Logement*.

Rapprochez-vous de la personne qui s'occupe des ressources humaines ou de votre responsable pour le savoir.

Pour faire cette demande, allez sur www.actionlogement.fr.

Personnes en fauteuil roulant :

Loc'adapt 30 est une plateforme professionnelle destinée à faciliter l'accès à un logement adapté aux normes d'accessibilité en rapprochant en temps réel l'offre et la demande. Elle aide aussi à adapter les logements du parc social.

Ce dispositif s'adresse aux personnes ayant déjà un logement social pouvant être adapté. Renseignements auprès de l'ADHL (coordonnées ci-contre).

**Agence Départementale
de l'Habitat et du Logement
(ADHL)**

11 Place du 8 Mai 1945 - Nîmes
04.66.27.70.00

« Je veux être bénévole »

Devenez bénévole avec le CCAS !

Afin d'étendre ses interventions auprès des personnes âgées isolées et en situation de handicap, le CCAS recherche des bénévoles motivés. Nous proposons les deux missions ci-dessous.

Rejoindre l'équipe « Ciné Relax »

Ce dispositif (présenté page 17) a pour but de rendre la culture accessible en permettant à des personnes qui en sont privées par leur handicap (physique ou moteur, sensoriel, intellectuel...) d'accéder à des séances de cinéma adaptées au Kinopolis. Les séances proposent un environnement bienveillant et chaleureux où chacun, avec ou sans handicap, est accueilli et respecté tel qu'il est.

L'équipe de bénévoles encadre les spectateurs pour répondre à leurs besoins et faire en sorte que tout se passe bien pour tout le monde. Il n'y a besoin d'aucune formation ou expérience pour rejoindre cette équipe, et vous pouvez venir aux séances selon vos disponibilités.

Contact : 04 66 76 84 88

Rejoindre l'équipe « MONALISA »

Ce dispositif présenté page 33 met en relation des bénévoles et des seniors isolés. Les bénévoles effectuent des visites de courtoisie pour discuter, en fonction des disponibilités de chacun, en veillant à maintenir un lien le plus régulièrement possible. Les idées et les souhaits de chacun pour redonner le sourire et rompre leur isolement sont les bienvenus !

Contact : 04 66 76 84 92



Decouvrir les associations locales

Découvrez les associations existantes à Nîmes en contactant la Maison des Associations au 04 66 76 72 76, ou accédez à l'annuaire en ligne disponible sur le site de la ville via le QR code ci-contre.



Des missions de bénévolat qui n'attendent que vous !

Le site de la ville met à votre disposition un moteur de recherches de missions de bénévolat. Comme pour une recherche d'emploi, choisissez votre ville et un rayon dans lequel vous seriez prêt à accepter des missions, et lancez la recherche ! Beaucoup d'associations publient des offres de bénévolat sur cette plateforme. Alors, qu'attendez vous ?! Accédez à cette plateforme en allant sur www.nimes.fr > cadre de vie > vie associative et quartiers ou utilisez le QR code ci-contre.



« Je suis un proche aidant »

(1/2)

Qu'est ce qu'un aidant ?

Le proche aidant est une personne qui soutient un proche (conjoint, enfant, parent, ami, voisin) qui est âgé, malade, ou en situation de handicap. « L'aidant naturel » et « l'aidant familial » sont les expressions les plus communément utilisées pour désigner ceux qui se consacrent au quotidien à leur proche.

Son assistance peut couvrir de nombreux domaines, allant de l'hygiène à l'aide aux démarches administratives, en passant par la cuisine ou l'aide au déplacement par exemple. L'aidant assure ainsi des tâches et des responsabilités qui peuvent l'accaparer ou bien être déstabilisantes. Si vous vous trouvez dans cette situation, voici quelques conseils et coordonnées pouvant vous être utiles.

Pour s'informer et trouver une écoute

L'espace ressource Proches Aidants du CODES⁽¹⁾, destiné aux proches aidants, aux bénévoles et professionnels, permet de retrouver les dispositifs d'aide au répit des proches aidants (accueil temporaire - hébergement - dispositifs locaux - loisirs et vacances). Vous pouvez retrouver ces informations sur leur plateforme en ligne ainsi que via une newsletter pour vous tenir régulièrement informé des dernières actualités.

Au delà de ces informations, le CODES anime aussi le réseau de partenaires œuvrant sur ces sujets, et permet la construction collaborative d'événements comme la journée nationale des aidants chaque année en octobre. En tant qu'aidant, vous pouvez aussi vous impliquer dans la co-construction de ce type d'événements.

Enfin, des temps collectifs pour permettre aux aidants de se rencontrer, d'échanger sur leurs expériences respectives sont proposés par la psychologue.

Renseignements : CODES 30 - 58 Avenue Geoges Pompidou - 04 66 21 10 11 - www.codes30.org

Ma Boussole Aidants : annuaire national en ligne proposé par l'Agirc-Arrco vous permettant de faire le point sur votre situation pour trouver des solutions personnalisées à vos besoins et ceux de vos proches à travers un questionnaire.

Rendez-vous sur : <https://maboussoleaidants.fr>.

Le café des Aidants, pour se rencontrer, échanger, s'informer ou prendre une pause animé par Bonjours (Groupe Présence 30) les premiers lundis du mois de 14h00 à 16h00 et de 18h à 20h au restaurant lieu de vie ParTage, Nîmotel (Ville active), au 152 rue Claude Nicolas Ledoux.

Café (parenthèse) - Centre Social Culturel et Sportif Simone Veil Valdegour - RDV tous les premiers lundis du mois (le matin) au secteur familles du centre.

Coordonnées :

4 place Pythagore 30900 Nîmes
04 30 06 77 60



« Je suis un proche aidant »

(2/2)

Le congé proche-aidant

Le congé proche-aidant est une aide versée par la CAF ou la MSA, s'adressant à toute personne qui réduit ou cesse son activité professionnelle pour s'occuper d'un proche.

L'indemnisation permet d'assurer un soutien financier aux aidants salariés du secteur privé, aux fonctionnaires, aux travailleurs indépendants et aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Le montant de l'Allocation Journalière de Proche Aidant (AJPA) est fixé depuis janvier 2023 à 62,44 € par journée et 31,22 € par demi-journée à hauteur de 66 jours maximum.

Les solutions du CCAS

Nous proposons deux solutions pour soulager les aidants :

La Halte-répit, vous permet de confier chaque jeudi votre proche à une équipe spécialisée. A travers des activités stimulantes, l'aidé peut ainsi maintenir un lien social, en offrant la possibilité à l'aidant d'avoir un temps de repos.

L'Assistance aux Aidants Nimois vous permet de bénéficier d'un professionnel pouvant vous remplacer à domicile afin de souffler. Ce dispositif est entièrement financé par le CCAS.

Ces deux solutions font partie de notre dispositif de soutien aux aidants présenté plus en détail page 29.



Le relayage à domicile proposé par les association d'aide à domicile *Espace Social* et *APS* s'adresse aux aidants qui auraient besoin de s'éloigner pour des raisons personnelles. Un professionnel se rend alors au domicile et remplace l'aidant durant une période pouvant aller de 36 heures à 6 jours. Dispositif gratuit.

Renseignements :

- *Espace Social* (Mme ROBERT MONIER Corinne) : 07 57 43 51 23 ou 04 66 21 70 67
- *APS* : 04 66 58 25 25

« Je suis dans une situation financière et sociale difficile »

Zoom sur les minimas sociaux

Les principaux minima sociaux en France sont le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) et l'Allocation Spécifique aux Personnes Âgées (ASPA).

Vous pouvez faire une simulation en ligne pour vérifier que vous bénéficiez bien de toutes les prestations sociales auxquelles vous pouvez prétendre sur le site mesdroitssociaux.gouv.fr ou en utilisant le QR code ci-contre.

Si vous n'avez pas de matériel informatique ou que vous souhaitez être guidé(e) dans ces démarches, vous pouvez venir dans notre Espace Public Numérique (voir page 11).



4 acteurs majeurs pour vous aider

JEUNES

La Mission Locale Jeunes

La Mission Locale Jeunes (MLJ) a pour but d'aider les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Si c'est votre cas, la MLJ peut vous accueillir tous les jours pour vous informer et vous accompagner, principalement sur les sujets en lien avec l'emploi, la formation et les aides financières.

Coordonnées page 55.

PARENTS ISOLÉS

Le Conseil Départemental d'Accueil des Familles

Le CDAF propose 3 services pour accompagner et héberger les parents en difficulté :

- le SAPE⁽¹⁾ : pour l'accompagnement de parents dont les difficultés sociales et/ou psychologiques sont susceptibles de compromettre le lien avec leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans ou à naître
- le SIOPI⁽²⁾ : pour l'hébergement d'urgence des familles qui attendent un enfant ou ayant au moins un enfant de moins de trois ans
- l'ERFM⁽³⁾ : pour le maintien ou la reprise des relations intrafamiliales

Pour contacter le siège :

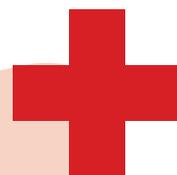
80 rue Vincent Faïta, 30000 Nîmes
04 66 02 11 70

SANS DOMICILE FIXE

La Croix Rouge française

Joignable 24h/24h et 7j/7 en appelant le 115, la croix rouge effectue des maraudes et fournit une aide de première nécessité.

Durant l'été (avril à octobre), les maraudes sont effectuées du lundi au vendredi. Le reste de l'année, il y en a tous les jours. Les bénévoles s'arrêtent aussi à 19h30 à la piscine Pablo Neruda et à 20h30 à la gare Feuchères à Nîmes.



POUR TOUS

Les Centres médico-sociaux du Gard

Le département du Gard et ses centres médico-sociaux (CMS) sont vos principaux interlocuteurs si vous rencontrez des difficultés financières.

Vous pourrez y rencontrer une/un assistant(e) social(e) qui pourra vous accompagner pour trouver des solutions adaptées à votre situation. Adresses et contacts des CMS nîmois page 55.

⊕ LE GUIDE DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Découvrez notre guide dédié aux personnes en difficulté en le demandant à l'accueil du CCAS, ou en ligne sur le site de la ville.

(1) SAPE : Service d'Accompagnement Parents Enfants
(2) SIOPI : Service d'Information et d'Orientation des Parents Isolés

(3) ERFM : Service Espace Rencontre Famille et Médiation

« Je souhaite faire un signalement »

La situation d'un voisin ou d'un proche vous préoccupe, vous craignez qu'il soit en danger? Cette page vous permet de retrouver les informations utiles pour signaler la situation au service compétent.

Enfance en danger

Tout enfant qui suscite des inquiétudes, pouvant être victime de violences, inceste, négligence, racket, exposé aux violences conjugales, ou au cyber-harcèlement peut être signalé auprès de la cellule *Alerte Enfance Gard*.

Contacts (gratuit et anonyme) :

0 805 00 00 30

alerte.enfance@gard.fr

Personne fragile ou en situation de handicap

Une personne de votre entourage perd son autonomie, son quotidien et sa sécurité vous questionne ? Vous pouvez lui proposer de rencontrer un travailleur social à son domicile afin que des solutions lui soit exposées. Vous pouvez contacter le STA (Service Territorialisé de l'Autonomie - Grand Nîmes) qui organiserons une visite à domicile.

Coordonnées et contacts : 176 avenue du Président Salvador Allende
04 66 05 42 50 - daut-sta.nimes@gard.fr

Vous pouvez également l'orienter vers le CCAS afin de rencontrer un travailleur social (informations page 10) ou lui proposer de s'inscrire sur notre registre des personnes vulnérables (page 28).

Violence conjugale

Si vous êtes témoin de violences conjugales, vous pouvez donner ce livret à la personne concernée. Page 43-44, elle pourra y consulter en toute discrétion les informations pour faire face à cette situation.



Vous êtes témoin d'une situation grave ? N'hésitez pas à prévenir les autorités compétentes.

ALERTER : prévenir la Procureure de la République

Si la personne est en danger avéré ou en risque de l'être, alertez la Procureure de la République par courrier à l'adresse suivante : Tribunal Judiciaire de Nîmes - boulevard des Arènes 30031 Nîmes.

Ce courrier doit indiquer les coordonnées de la personne qui signale et de la personne vulnérable, ainsi qu'un descriptif des faits.

AGIR : solliciter le Juge des Contentieux de la Protection

Les proches de la personne vulnérable peuvent saisir directement le Juge des Contentieux de la Protection afin d'ouvrir une mesure de protection (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle). Ces mesures sont destinées aux personnes majeures se trouvant dans l'incapacité d'assurer de façon autonome leurs intérêts. Il revient alors au juge de choisir la mesure la plus indiquée selon la situation. Si vous souhaitez amorcer cette démarche, référez-vous au formulaire *Cerfa n° 15891*03*.

A large, stylized yellow leaf graphic with a white outline, positioned centrally on the page. The leaf is elongated and curved, with a prominent vein structure. It is surrounded by several smaller, similar leaf shapes, some of which are partially cut off by the edges of the page. The background is white.

Fiches pratiques

Les numéros d'urgence

PRÉVENTION

MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES

Une écoute destinée aux victimes, témoins, et aidants.

☎ **39 77**
du lundi au vendredi 9h/19h

ALLO ÉCOUTE ADO

Service d'écoute anonyme et confidentiel à destination des adolescents, des parents et des professionnels de santé.

☎ **06 12 20 34 71**
0 800 50 66 92
du lundi au samedi 17h/20h,
appel gratuit depuis un fixe.

CROIX ROUGE ÉCOUTE

Soutien psychologique anonyme et confidentiel.

☎ **0 800 858 858**
du lundi au vendredi 9h/19h
samedi 12h/18h

SOS DÉPRESSION

Écoute et information.

☎ **0 890 88 89 86**
7j/7 24h/24

NON AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Service de signalement des cas de harcèlement. Écoute, conseil et orientation aux appelants.

☎ **30 20**
du lundi au vendredi 9h/20h
samedi 9h/18h

ALCOOL DROGUES INFO SERVICE

☎ **0 980 980 930**
7j/7 - 8h/2h
coût d'un appel local

SANTÉ

LIGUE CONTRE LE CANCER

Service anonyme et confidentiel d'écoute et de soutien psychologique, service AIDA / accompagnement à l'assurance emprunteur et permanence juridique.

☎ **0 800 940 939**
du lundi au vendredi 9h/19h
appel gratuit

🌐 www.ligue-cancer.net
Permanence sociale :

☎ **01 53 55 28 89**

FIL SANTÉ JEUNES

Service anonyme d'information, orientation et écoute pour les 12-25 ans. Un chat' individuel est ouvert tous les jours de 9h à 22h.

☎ **0 800 235 236**
7j/7 de 9h à 23h
🌐 www.filsantejeunes.com

SIDA INFO SERVICE

Écoute confidentielle et anonyme.

☎ **0 800 840 800**
appel gratuit 7j/7 - 24h/24
🌐 www.sida-info-service.fr

TABAC INFO SERVICE

☎ **39 89**
du lundi au samedi 8h/20h
coût d'un appel local

CANCER INFO SERVICE

Ligne d'information et d'écoute.

☎ **0 805 123 124**
du lundi au vendredi 9h/19h
prix d'un appel local
🌐 www.e-cancer.fr

URGENCES

NUMÉRO D'URGENCE

Le numéro unique pour être mis en relation avec les secours (pompiers & samu) dans toute l'Europe.

☎ **112**
appel gratuit, 24h/24 - 7j/7

ALLO ENFANCE MAL TRAITÉE

☎ **119**
appel gratuit, 24h/24 - 7j/7

VIOLENCES FEMMES INFO

Numéro d'écoute, information et orientation, destiné aux victimes, leur entourage et aux professionnels concernés.

☎ **39 19**
du lundi au vendredi 9h/22h
week-end / jours fériés 9h/18h
appel gratuit

ACCUEIL SANS ABRI

☎ **115**
appel gratuit, 24h/24 - 7j/7



Les services de la ville

ADRESSES & COORDONNÉES

La mairie

1 place de l'Hôtel de Ville
30 033 Nîmes CEDEX 9
04 66 76 70 01
Ouvert en semaine : 8h-18h
Samedi : 9h-12h

Police municipale

Immeuble le Colisée
3 rue du Colisée
30 033 Nîmes CEDEX 9
04 66 02 56 00
Ouvert 7j/7 24h/24

Prévention des risques :

04 66 70 37 02

Service d'hygiène et de santé :

04 66 76 73 80 ou 04 66 76 73 10

Pôle Promotion santé :

04 66 28 40 40 ou 04 66 28 40 41

LES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE

Vous pouvez échanger avec vos élus autour des questions liées à leur champ d'action. Retrouvez leur contact sur le site de la ville www.nimes.fr > la Mairie > Conseil Municipal > Vos élus 2020-2026.



INFORMATIONS & DÉMARCHES EN LIGNE

Toutes les informations sur les services de la ville & démarches en ligne sont sur mes-demarches.nimes.fr. Utilisez le QR code suivant pour y accéder en un clin d'oeil. Voici les principales rubriques et ce que vous y trouverez :



Pass Famille

Pour faire une demande ou renouveler votre Pass Famille, ça se passe dans cette rubrique !

Déplacement - Stationnement

Places de stationnement, se déplacer en bus, à vélo ou avec un HandiBus. Faites aussi vos demandes d'aide à la mobilité.

Famille Enfance Jeunesse

Trouver une crèche, une école, s'inscrire à la cantine, demander une bourse ou s'inscrire dans un accueil de loisirs.

Papiers - citoyenneté

Faire sa carte d'identité & autres documents officiels. Découvrez les procédures et prenez rendez-vous en ligne.

Espace Public

Dans cette rubrique, faites vos demandes liées à l'espace public, que ce soit pour une autorisation ou pour signaler un problème.

Culture - Sport - Loisirs

Tout savoir sur les conservatoires, musées & théâtres, trouver un club de sport ou d'inscrire à l'Office des Séniors.

Social - Solidarité

Tout ce que fait la ville en termes d'aides se trouve ici. Faites vos demandes en ligne ou téléchargez des dossiers à imprimer.

ZOOM SUR L'APPLICATION « NIMES »

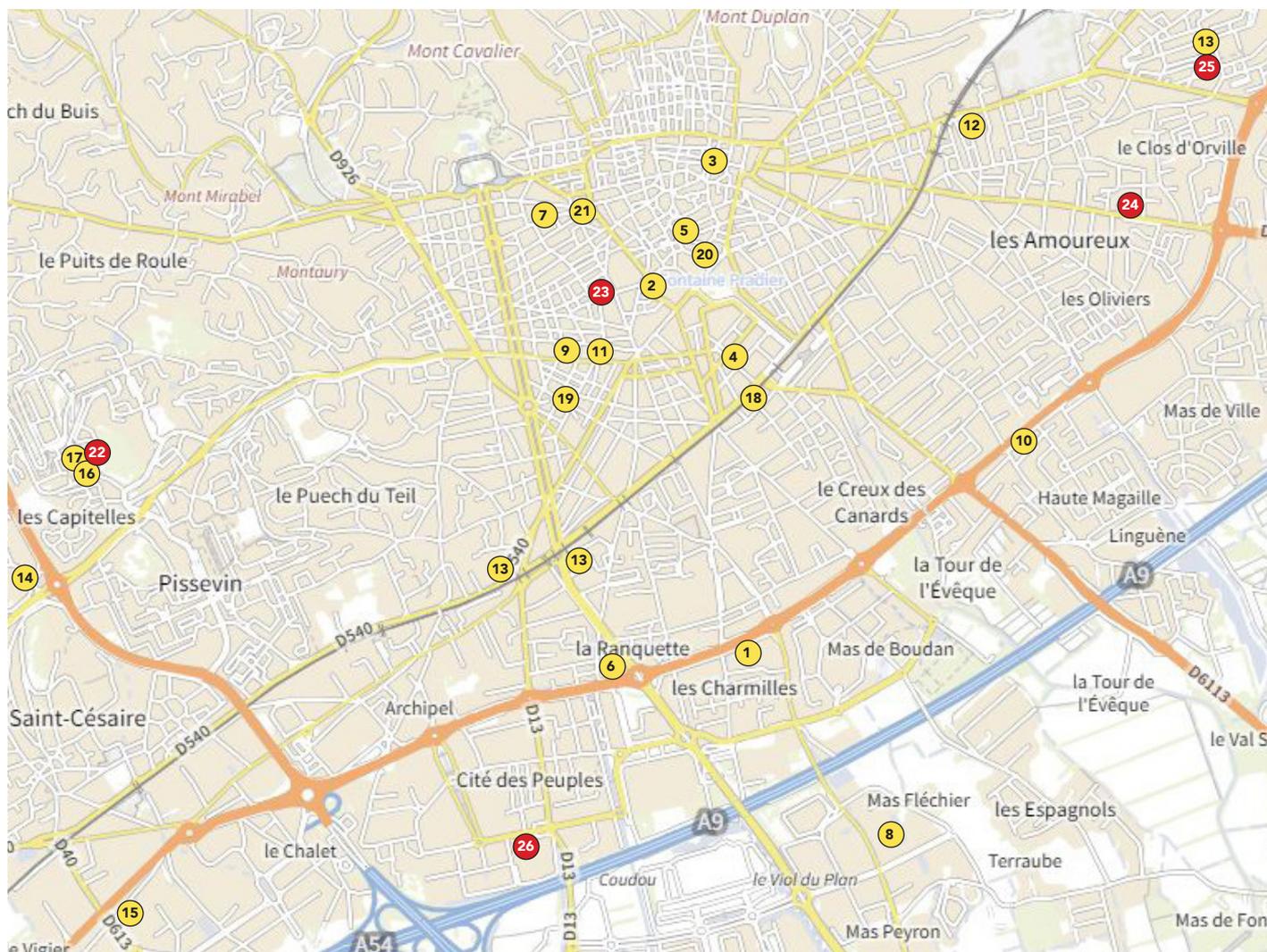
Retrouvez toutes les actualités et les services essentiels de la ville sur l'application officielle « Nîmes » disponible sur l'App Store et Google Play.

Ne cherchez plus,
c'est sur l'appli
de la Ville de Nîmes

Toute l'actualité,
les informations pratiques,
et les démarches à portée de main



Plan de Nîmes et adresses utiles



1 **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

176 avenue Salvador Allende
30000 Nîmes
04 6602 78 00

2 **Office de Tourisme**

6 boulevard des Arènes
30000 Nîmes
04 66 58 38 00

3 **Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)**

7 rue Nationale - 30000 Nîmes
04 66 21 22 23

4 **Conseil Départemental du Gard**

rue Guillemette
30044 Nîmes Cedex 9
04 66 76 76 76

5 **Mairie**

1 place de l'Hôtel de Ville
30033 Nîmes Cedex 9
04 66 76 70 01

6 **Police Municipale**

3 rue du Colisée
30033 Nîmes Cedex 9
04 66 02 56 00

7 **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

14 rue des Chassaintes - CS
91008 - 30906 Nîmes Cedex 2
04 66 76 84 84

8 **Caisse d'Allocations Familiales du Gard (CAF)**

321 rue Maurice Schumann
30922 Nîmes Cedex 9
32 30

9 **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**

14 rue du cirque Romain
30921 Nîmes Cedex 9
36 46

10 **Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT)**

Parc Haute Magaille Bâtiment 1
13 rue Maurice Monti
30000 Nîmes
09 71 10 39 60

11 **Croix Rouge Française**

Site Simone Veil - 9 rue du Mail
09 70 68 45 42

12 **Secours Populaire Français**

104 route d'Avignon
04 66 02 98 97

Plan de Nîmes et adresses utiles

13 Restaurants du Cœur

- Accueil de jour :
8 impasse Gaston Blanc
09 52 91 99 60

- Nîmes Est :
2bis rue Général Delestraint
09 51 80 40 47
- Nîmes Ouest :
10 rue Arnavielle
09 83 01 77 76

14 CHU Carémeau

Place du Professeur Robert
Debré - 04 66 68 68 68

15 Mission Locale Jeunes

281 Chemin du Mas Coquillard
04 66 76 38 00

16 Maison France Services PIMMS

Espace Diderot, 663 rue Néper
04 66 62 02 57

17 Maison de la Justice et du Droit

Espace Diderot, 663 rue Néper
04 66 64 92 85 - 04 66 23 73 90

18 Adejo

1 rue Terraube
04 66 36 70 96

19 Espelido

30 rue Henry IV
04 66 04 78 00

20 TANGO Bus /HANDIGO

13 rue Régale
09 70 81 86 38

21 Carré d'Art Contemporain

Place de la Maison Carrée
Bd Victor Hugo
04 66 76 35 70

Centres médico-sociaux :

22 Nîmes espace diderot

663, rue Néper - 30900 Nîmes
04 66 76 75 20

23 Nîmes picatie

5, rue de la Pitié - 30000 Nîmes
04 66 36 95 00

24 Nîmes route de Beaucaire

143, route de Beaucaire
30000 Nîmes
04 66 38 00 54

25 Nîmes sauveplane

20, rue Sauveplane
Immeuble Charles Nungesser
30000 Nîmes
04 66 05 42 60

26 Nîmes ville active

442, avenue Jean Prouvé
Ville active - 30000 Nîmes
04 66 76 81 00

S'informer sur les actualités locales

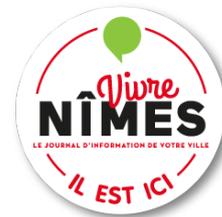
VIVRE NÎMES



Pour retrouver l'actualité de la ville de Nîmes et ses principaux événements, consultez le journal mensuel officiel de la ville, distribué chaque mois dans votre boîte aux lettres.

Vous pouvez aussi vous le procurer chez certains commerçants munis de la pastille ci-contre, ou directement à l'accueil du CCAS.

Enfin, vous pouvez également consulter le *Vivre Nîmes* en ligne sur le site dédié via le QR code ci-contre.



L'AGENDA CULTUREL DE LA VILLE

Côté programmation culturelle, rendez-vous sur le site de la ville rubrique « Agenda », pour être informé de tous les événements locaux. Accédez à cet agenda directement via le QR code ci-contre.

Vous pouvez aussi retrouver ces actualités chaque mois directement dans votre boîte mail, grâce à la Newsletter « Culture ». Vous y trouverez également des idées de sorties, des infos pratiques et des bons plans. Pour en bénéficier, inscrivez-vous à cette newsletter depuis le site de la ville www.nimes.fr > rubrique *Culture*.



ZOOM SUR L'APPLICATION « NÎMES »

Retrouvez toutes les actualités et les services essentiels de la ville sur l'application officielle « Nîmes » disponible sur l'App Store et Google Play.

Ne cherchez plus, c'est sur l'appli de la Ville de Nîmes

Toute l'actualité, les informations pratiques, et les démarches à portée de main



RÉSEAUX SOCIAUX

Retrouvez les actualités, les événements à venir et plus encore sur la page Facebook officielle « Ville de Nîmes » ou sur Instagram sur le compte « ville_de_nimes ».



LE JOURNAL DE LA MÉTROPOLE

Le magazine d'information bi-annuel de la communauté d'agglomération vous propose des informations sur les grands projets de la métropole.

Il est disponible à l'accueil de la mairie de Nîmes, ou accessible en ligne depuis le site internet www.nimes-metropole.fr.



